

Centre Européen de Recherches
et de Documentation Parlementaires



European Centre for Parliamentary
Research and Documentation

Europäisches Zentrum für Parlamentarische
Wissenschaft und Dokumentation

29 juin 2023

CERDP

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Juillet 2021 – mai 2023

Ce document est disponible en anglais, français et allemand.

Le texte a été finalisé le 30 mai 2023.

Il a été publié conjointement par le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement le point de vue officiel de ces institutions.

Sommaire

1. Introduction par les co-directrices

2. Organisation

3. Qu'est-ce que le CERDP

4. Activités du CERDP juillet 2021-mai 2023

4.1. Évolution des demandes comparatives

4.2. Réunions statutaires du CERDP

4.3. Séminaires dans les domaines d'intérêt

4.4. Site internet du CERDP

5. Annexes

Annexe 1. Statuts du CERDP

Annexe 2. Statistiques sur les études comparatives, les réponses et les résumés comparatifs finaux 2010-2022

Annexe 3. Participation aux séminaires du CERDP 2021-2022

1. Introduction par les co-directrices

Le CERDP est un instrument établi d'échange, d'information et de collecte de connaissances sur les sujets politiques les plus marquants d'aujourd'hui. Le maintien de l'État de droit, la lutte contre la désinformation, l'encouragement de la participation des citoyens ou la numérisation des politiques et des parlements ne sont que quelques-uns des sujets qui sont actuellement explorés et discutés au sein du réseau.

Le CERDP est devenu un point de contact important pour la recherche parlementaire. Le meilleur exemple en est le manuel Routledge des administrations parlementaires (2023), qui met en évidence le rôle du CERDP dans les échanges interparlementaires et dans lequel de nombreux contributeurs sont ou ont été actifs dans le réseau du CERDP.

Enfin, il est important de noter que le Parlement ukrainien a accru sa participation au réseau du CERDP au cours des derniers mois. La base de données du CERDP est une source importante pour les collègues ukrainiens et leurs travaux en cours pour maintenir et renforcer la démocratie et l'État de droit, même en temps de guerre. Le réseau a non seulement rendu possible un grand nombre de contacts en ligne, mais a également veillé à ce qu'un nombre important de fonctionnaires de l'administration du Parlement ukrainien participent aux séminaires du CERDP.

À l'heure où la nécessité d'échanger, de coopérer et d'apprendre les uns des autres augmente, le CERDP s'est révélé être une réussite qui doit beaucoup au dévouement et au professionnalisme des correspondants dans chaque parlement national.

En 2021 et 2022, les demandes comparatives, d'une part, et les séminaires, d'autre part, sont restés les deux piliers des activités du CERDP.

Demandes comparatives

Le CERDP apporte des réponses aux besoins réels, qui découlent directement des questions posées par les parlementaires et ceux qui fournissent des services dans les parlements. En outre, il repose sur l'engagement fort des personnes - les correspondants du CERDP - qui échangent des informations avec un minimum de formalités administratives. La contribution au CERDP constitue une situation gagnant-gagnant pour les parlements membres qui se soutiennent mutuellement. Une coopération étroite entre le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, agissant en tant que facilitateurs et apportant un soutien, assure la durabilité du réseau.

En 2021 et 2022, les parlements membres du CERDP ont soumis 698 demandes comparatives au réseau, ce qui a donné lieu à un nombre élevé de 18 082 réponses. Les demandes d'informations portaient sur de nombreux secteurs, en particulier sur les questions sociales, sanitaires et migratoires, ainsi que sur l'organisation des travaux dans les administrations parlementaires. Un nombre important de demandes concernaient des questions juridiques, financières et parlementaires générales.

Le nombre croissant de demandes génère une charge de travail considérable pour les correspondants du CERDP chargés d'y répondre. Le travail et l'engagement exceptionnel des correspondants ne peuvent pas être suffisamment valorisés et il convient de leur offrir tout le soutien nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches au profit du réseau.

Résumés finaux

Les résumés finaux analysant les réponses aux requêtes sont le meilleur moyen de mettre en évidence et de partager l'immense flux d'informations disponibles au sein du réseau. Les moyens d'encourager la rédaction des résumés définitifs sont à l'étude depuis un certain temps. À cet égard, la version 2020 du site internet du CERDP visait à modifier le tableau de bord des correspondants afin de leur demander de soumettre leurs résumés finaux et de donner de la visibilité aux résumés téléchargés sur le site web du CERDP. Par conséquent, en 2020, le taux de rédaction des résumés finaux a considérablement augmenté, 41 % des demandes ayant conduit à la publication de l'analyse des réponses (contre 16 % en 2019 et 11,3 % en 2018). Malheureusement, ce chiffre est revenu à 21 % en 2021. La légère hausse à 27,5 % en 2022 est loin d'être suffisante. Là encore, il semble nécessaire de fournir aux correspondants toutes les facilités nécessaires pour qu'ils puissent faire face à une charge de travail considérablement croissante.

Réunions statutaires

En 2021, le CERDP a continué d'être fortement influencé par l'évolution de la pandémie de covid-19. Bien qu'à partir de 2022 un lent retour à la normale soit observé, en ce qui concerne l'organisation des réunions, les nouvelles méthodes de travail adoptées en réponse à l'épidémie de covid-19 pourraient bien persister dans notre réseau à long terme.

Compte tenu des restrictions imposées aux réunions et aux déplacements qui sont encore en vigueur dans plusieurs parlements en raison de l'épidémie de covid-19 et afin de donner la priorité à la sécurité de tous les participants, en 2021 et 2022, toutes les réunions du comité exécutif ont été organisées à distance depuis le Parlement européen. L'objectif principal de ces réunions était la préparation des conférences annuelles ultérieures. Le Comité exécutif a également lancé une réflexion sur les lignes directrices actualisées du CERDP pour formuler des demandes afin d'améliorer la qualité des demandes et des réponses, et de réduire le nombre croissant de demandes.

En 2023, il a été convenu d'organiser deux réunions à distance et une réunion du Comité exécutif en présentiel par an. Le Parlement finlandais a proposé d'accueillir en juin 2023 la première réunion en présentiel du Comité exécutif du CERDP depuis l'épidémie de covid-19.

En 2021, la conférence annuelle des correspondants du CERDP a de nouveau eu lieu à distance, organisée par la Chambre des Communes à Londres le 18 novembre. L'ordre du jour comprenait, entre autres, l'exposé du Comité exécutif sur les directives actualisées pour les demandes du CERDP; la coopération entre le CERDP et l'UIP Parline; les rapports des coordinateurs du CERDP sur les séminaires passés et futurs et la présentation des améliorations apportées au nouveau site web du CERDP. En outre, la Conférence annuelle a élu quatre membres du Comité exécutif du CERDP.

Après deux ans de réunions virtuelles, en 2022, la Conférence annuelle des correspondants s'est tenue en présentiel à Erevan les 10 et 11 novembre à l'aimable invitation de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie. La préconférence s'est concentrée sur le thème «Le suivi législatif et la recherche en tant qu'outils de surveillance parlementaire». La conférence elle-même s'est concentrée sur le suivi des nouvelles lignes directrices du CERDP pour les demandes et réponses adoptées par la Conférence annuelle de Londres en 2021, ainsi que sur les rapports concernant les activités des quatre domaines d'intérêt du CERDP.

Séminaires

Les séminaires du CERDP ont été très impactés par l'épidémie de covid-19. Toutefois, après une courte pause en 2020, lorsque de nombreux séminaires ont été annulés en raison de l'impossibilité de se réunir et de voyager, le CERDP a montré sa capacité d'adaptation en continuant à travailler virtuellement et il s'est avéré être un outil efficace d'échange des meilleures pratiques entre les administrations parlementaires.

Le CERDP organise habituellement de quatre à six séminaires par an, hébergés par des parlements membres, sous la direction des coordinateurs responsables du CERDP. Ces séminaires existaient déjà au tout début du CERDP, et même avant le lancement des demandes comparatives sous leur forme actuelle. Ils offrent aux membres du personnel des parlements une occasion unique de rencontrer et d'échanger avec leurs homologues. Depuis la multiplication des séminaires virtuels, à partir de 2021, le nombre de participants aux séminaires du CERDP a doublé, passant d'une moyenne de 300 participants par an à une moyenne de plus de 600 participants par an. Ce niveau élevé de participation permet un échange de vues, d'idées et d'expériences avec des collègues des parlements de toute l'Europe. Les participants peuvent transmettre cette expérience et ces connaissances à leur travail et à leur administration parlementaire. Les séminaires du CERDP contribuent à élargir l'approche du travail parlementaire en apprenant les uns des autres. Ce n'est pas seulement l'échange d'informations et de bonnes pratiques qui importe dans ce contexte, mais aussi l'expérience de faire partie d'une famille «européenne» plus large. Les événements soulignent la nature du CERDP en tant que réseau de personnes et de collègues.

Le CERDP exprime sa gratitude aux Secrétaires Généraux des parlements pour avoir alloué les ressources nécessaires à ces événements, ainsi qu'aux correspondants et autres collègues pour leur engagement et leur enthousiasme constants.

En 2021, dix webinaires ont été organisés avec beaucoup de succès et ont permis à un plus grand nombre de participants que d'habitude d'y assister. Toutefois, l'absence d'échanges interpersonnels, essentiels pour le réseau, a été ressentie comme un désavantage par rapport à ce format de réunion qui devrait donc être considéré comme un complément, et non comme un substitut aux réunions en présentiel.

En 2022, le réseau est progressivement revenu à la normale après deux ans de pandémie. Toutefois, l'année semble avoir confirmé que les nouvelles méthodes de travail mises en place pour maintenir les activités pendant la crise de la covid-19 dureront longtemps. Un séminaire en présentiel a été organisé conjointement par le Bundesrat allemand et le Bundestag. Un autre séminaire en format hybride a été organisé par le Parlement européen. Les sept autres réunions ont été organisées à distance.

En 2023, le retour à la normalité s'est accéléré avec la volonté d'alterner l'organisation de séminaires et de webinaires afin de bénéficier des avantages de chaque format. Alors qu'avant la fin du mois de mai 2023, deux webinaires étaient organisés par le Parlement européen et par le Parlement grec, trois séminaires avaient été organisés en présentiel par la Knesset à Jérusalem, la Chambre des représentants belge et le Sénat ainsi que par le Tweede Kamer néerlandais.

Les coordinateurs des quatre domaines d'intérêt ont néanmoins alerté ces derniers mois sur leur difficulté permanente à convaincre les parlements d'accueillir leurs séminaires ou webinaires. Nous voudrions lancer un appel aux Secrétaires Généraux pour qu'ils facilitent ces arrangements. Le CERDP est un réseau qui a besoin d'un engagement continu de tous.

Le site internet du CERDP

Grâce au soutien et à la contribution du Parlement européen, le site internet du CERDP est régulièrement mis à jour afin de faciliter le travail des correspondants et d'améliorer l'efficacité du réseau.

Le secrétariat du CERDP et le site internet sont tous deux cruciaux pour le réseau. Le réseau doit la pérennité de son succès au soutien et à l'engagement constants de ses parlements membres, en particulier leurs correspondants, les quatre coordonnateurs du CERDP et son Secrétariat.

Beaucoup de choses ont changé depuis les premiers jours du CERDP. Au cours de nombreuses années d'expérience concrète, la façon dont les parlements gèrent régulièrement des informations en fonction de la demande n'a cessé d'être améliorée. Les demandes comparatives et les séminaires annuels sur des questions d'actualité se sont révélés être des formats efficaces qui fonctionnent bien, mais le site internet du CERDP reste un outil clé qui est devenu central pour le réseau et une source croissante de connaissances parlementaires.

Les Secrétaires Généraux sont invités :

- à approuver le présent rapport d'activité ainsi que les priorités et le programme pour les années à venir;
- à maintenir leur soutien au CERDP et, en particulier, à renforcer la position de leur correspondant respectif au sein de leur propre parlement comme condition essentielle au bon fonctionnement du réseau;
- à mettre en œuvre au sein de leur parlement des mesures qui encouragent la publication des résumés finaux des réponses aux demandes comparatives;
- à veiller à ce que les fiches thématiques d'information parlementaires soient régulièrement mises à jour;
- à maintenir leur haut niveau d'engagement en tant qu'hôtes, y compris pour les futures réunions statutaires et séminaires du CERDP, et à permettre à leur personnel de participer à ces événements.

Katrin Ruhrmann
Co-directrice du CERDP
Parlement européen

Valérie Clamer
Co-directrice du CERDP
Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe

2. Organisation

Co-directrices

Katrin Ruhrmann, Parlement européen (mai 2018 jusqu'au 30 juin 2023)
Valérie Clamer, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (depuis juillet 2021)

Co-secrétaires

Christine Detourbet, Parlement européen (depuis janvier 2020)
Yann de Buyer, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (jusqu'en juillet 2022)
Agathe Dubourg, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (depuis juillet 2022)

Comité exécutif

Zlatko Atanasov, Sobranie, Macédoine du Nord (depuis octobre 2018)
Charlotte Cousins, Maisons de l'Oireachtas, Irlande (depuis octobre 2018)
Richard Cracknell, Chambre des communes, Royaume-Uni (depuis octobre 2017)
Alfonso Cuenca Miranda Congreso de Los Diputados, Espagne (depuis novembre 2021)
Blanca Hernandez, Congreso de Los Diputados, Espagne (d'octobre 2019 à novembre 2021)
Tanja Nurmi, Eduskunta, Finlande (depuis novembre 2021)

Coordinateurs des domaines d'intérêt du CERDP

Affaires économiques et budgétaires

Paola Bonacci, Camera dei Deputati, Italie

TIC dans les parlements

Jerry Hilbert, Parlement européen (jusqu'en juillet 2022)
Frode Rein, Stortinget, Norvège (depuis juillet 2022)

Bibliothèques, services de recherche et archives

IDA Kelemen, Assemblée nationale, Hongrie

Pratique et procédures parlementaires

Christoph Konrath, Parlement, Autriche

Site web du CERDP

Gestionnaire de projet informatique:
Jerry Hilbert, Parlement européen (jusqu'en janvier 2023)
Claudia Dunca Constantinescu, Parlement européen (depuis janvier 2023)

3. Qu'est-ce que le CERDP ?

Le CERDP a été créé en 1977, à Vienne, par la Conférence des présidents des Assemblées parlementaires d'Europe, qui a délégué aux Présidents du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sa formation et son administration.

Le CERDP a pour objectif de promouvoir les échanges d'informations, d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations des parlements d'Europe sur des sujets d'intérêt commun ; de renforcer la coopération étroite entre les services parlementaires dans tous les domaines de l'administration, de la législation, de l'information, de la recherche et de la documentation parlementaires ; et de recueillir, échanger et diffuser les études réalisées par les services parlementaires (article 1 des statuts).

Le CERDP est un réseau d'experts dans les parlements plutôt qu'un centre physique. Sa force réside dans l'échange non bureaucratique d'informations qui repose en grande partie sur la participation volontaire des personnes. Cet échange prend la forme de demandes comparatives et de séminaires d'experts.

Qui sont les membres ?

Conformément à l'article 2 des statuts du CERDP, les membres sont le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les chambres parlementaires dont les présidents sont membres de la Conférence européenne des Présidents de parlement. En outre, plusieurs parlements ont un statut d'observateur ou de partenaire pour la démocratie.

À l'heure actuelle, le Centre compte 63 chambres parlementaires (dont 41 dans les États membres de l'Union européenne) de 52 pays et institutions européennes. 130 correspondants et correspondants adjoints représentent leurs parlements respectifs au sein du réseau et contribuent aux principales activités du CERDP.

Comment le CERDP est-il organisé ?

Chacune des assemblées membres désigne un haut fonctionnaire qui doit lui servir de *correspondant*. Le correspondant est le point de contact privilégié de l'assemblée et doit donc avoir accès au Secrétaire Général et être en mesure de coordonner la contribution des agents de sa chambre aux travaux du CERDP. Le succès du réseau dépend, dans une large mesure, de la contribution des correspondants.

La Conférence européenne des Présidents de Parlement, qui réunit les Présidents et Présidentes des assemblées parlementaires des membres et des invités spéciaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, est l'autorité suprême du CERDP. Elle se réunit tous les deux ans.

Le CERDP opère sous l'autorité des Secrétaires Généraux des chambres membres du réseau. Lors de leurs réunions, tenues tous les deux ans à l'occasion de la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de parlement, ils approuvent le rapport d'activité et le programme d'action du CERDP et fixent les priorités applicables à son fonctionnement.

Les deux co-directeurs et les deux co-secrétaires – représentant le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – sont désignés par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions. Les co-directeurs et les co-secrétaires, qui exercent leurs fonctions pour le Centre en plus de leurs attributions normales, sont responsables du fonctionnement quotidien du CERDP.

La Conférence des correspondants est la réunion annuelle des correspondants ; ceux-ci y examinent les activités du CERDP et y prennent des décisions d'orientation politique.

Le Comité exécutif se compose des co-directeurs et de cinq correspondants (désignés par la Conférence des correspondants). Il assure la continuité des activités entre les réunions annuelles. Le Comité exécutif se réunit au moins deux fois par an.

Le Secrétariat du CERDP, y compris le personnel responsable de son site internet, est assuré par un fonctionnaire du Parlement européen.

En 2006 quatre domaines d'intérêt ont été créés : affaires économiques et budgétaires (AEB), technologies de l'information et de la communication dans les parlements (TIC), bibliothèques, services de recherche et archives (BRA), pratiques et procédures parlementaires (PPP). L'objectif de ces domaines d'intérêt est de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques, principalement sous la forme de séminaires spécifiques sur des sujets d'actualité accueillis par un parlement membre du CERDP. Le Comité exécutif nomme quatre coordonnateurs chargés de promouvoir, chacun dans son domaine, une étroite coopération entre les chambres membres du CERDP.

Le succès du réseau tient à l'excellente coopération entre les personnes mais aussi à l'introduction de technologies de l'information modernes. Les activités du CERDP sont soutenues par un site internet dédié. La section privée, accessible uniquement aux membres du réseau, héberge un puissant workflow électronique pour les demandes et les réponses, un nombre croissant de mini sites spécifiques aux séminaires, ainsi que des fiches d'information parlementaires sur chaque chambre fournissant des données et des contacts.

Comment est-il financé ?

Le CERDP ne dispose pas d'un budget propre et ne reçoit pas de contributions financières des parlements membres. Ses frais de fonctionnement – personnel, secrétariat et bureautique – sont principalement pris en charge par le Parlement européen.

Les chambres membres assument les coûts afférents aux séminaires et réunions du CERDP qu'elles accueillent, tels que la mise à disposition de salles de réunion et d'interprètes. Chaque parlement paie les frais de déplacement et de séjour de ses propres fonctionnaires qui participent à ces séminaires et réunions. Un certain nombre de parlements de pays d'Europe centrale et orientale bénéficient d'un soutien financier du Parlement européen pour assurer la participation aux séminaires et réunions.

4. Activités du CERDP 2021 – mai 2023

4.1 L'évolution des demandes comparatives

Demandes

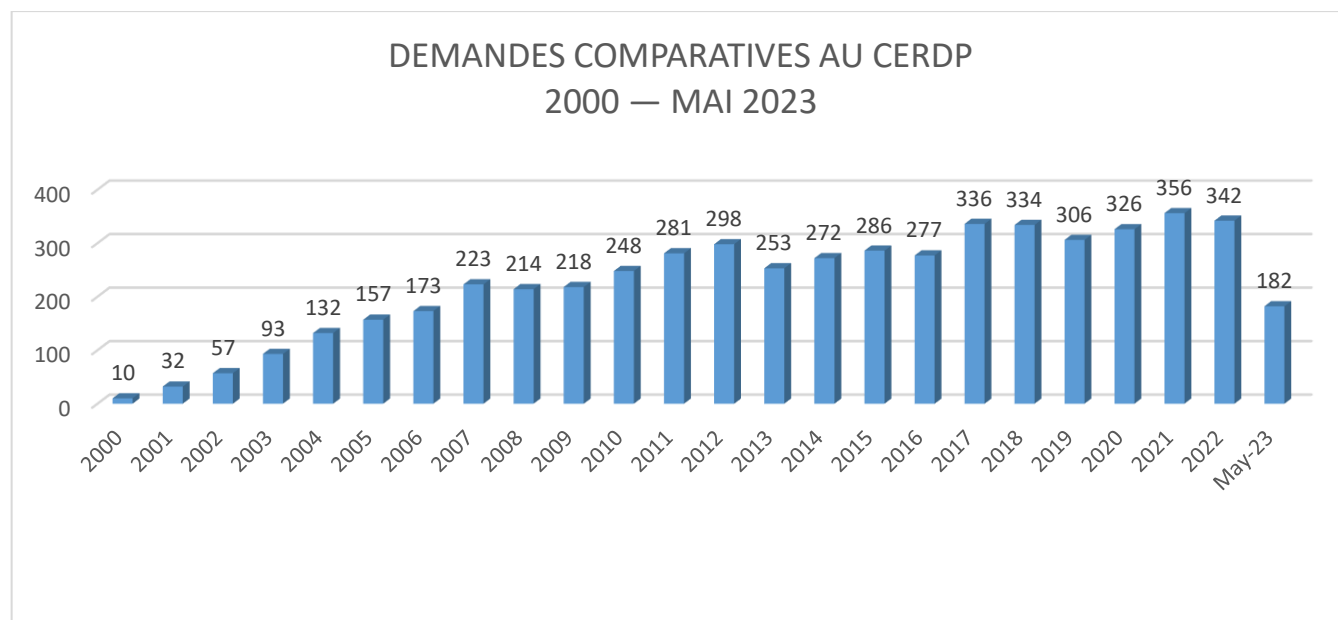
De 2021 à 2022, les correspondants ont adressé au total 698 demandes au réseau du CERDP.

Le seuil de 300 demandes par an a été atteint en 2017 et n'a cessé de croître depuis, malgré une légère baisse en 2019. En outre, il est prévisible que l'année 2023 marquera un pic sans précédent du nombre de requêtes puisque 182 requêtes ont déjà été comptées à la fin du mois de mai.

Cette augmentation exponentielle du nombre de demandes comparatives du CERDP est sans aucun doute une marque de succès et démontre l'attente des parlements sur la qualité de l'échange d'informations fourni par notre réseau.

Néanmoins, la charge de travail de la plupart des correspondants devient difficile à suivre et pourrait menacer l'efficacité du système. En effet, chaque demande représente une charge de travail croissante pour les correspondants et les autres experts des parlements pour fournir des réponses de qualité sur des sujets complexes.

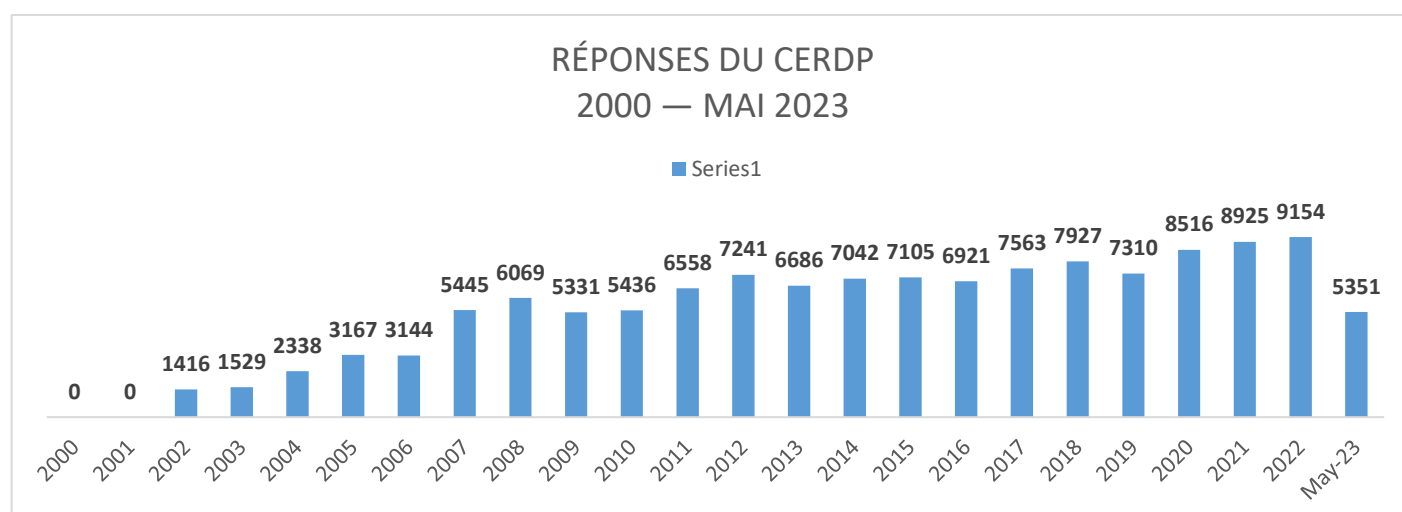
En outre, les demandes soumises via le site internet du CERDP ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. Les parlements membres du CERDP sont également engagés dans des contacts bilatéraux sur des sujets spécifiques.



Réponses aux demandes

Les parlements ont fourni 18079 contributions entre 2021 et 2022. L'évolution des réponses suit la tendance indiquée par les demandes. L'année 2022 s'est terminée avec 9154 réponses faites par les parlements, ce qui est le nombre le plus élevé de l'histoire du CERDP.

Cela met en lumière l'impressionnant engagement des correspondants du CERDP, qui organisent un énorme volume d'échanges pour répondre aux besoins d'information de leurs chambres respectives malgré le nombre croissant de demandes et donc la charge de travail croissante pour y répondre.

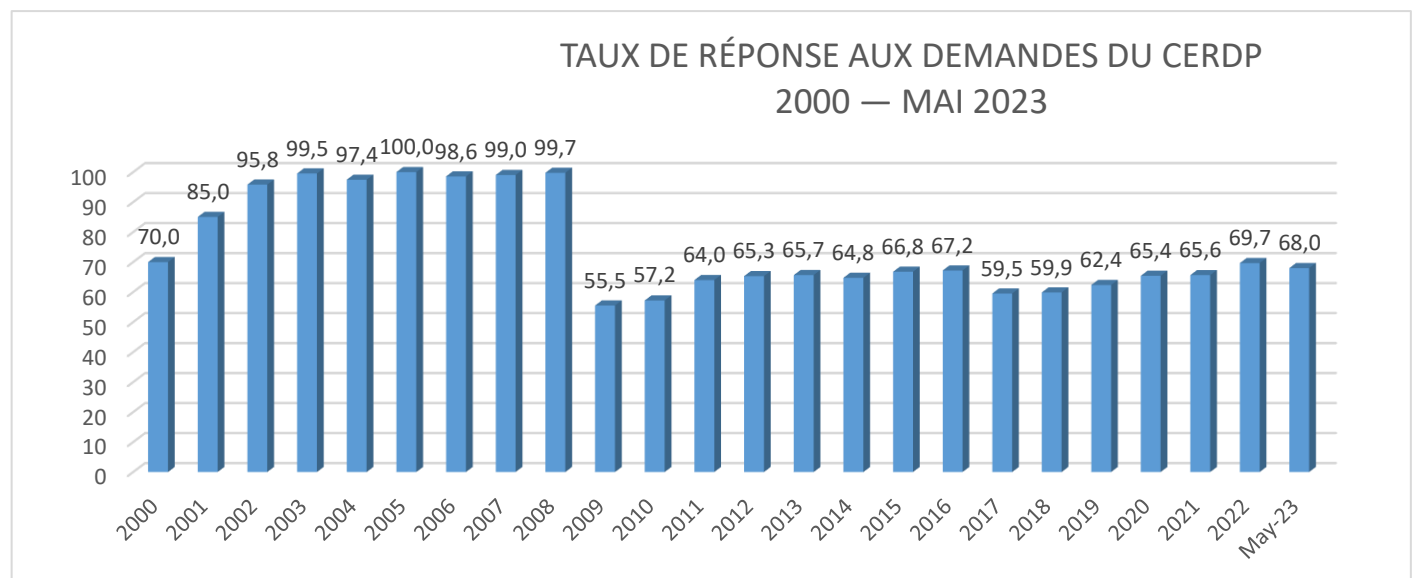


N.B. : ces chiffres doivent être replacés dans le contexte des demandes elles-mêmes. Toutes les demandes ne sont pas adressées à l'ensemble des parlements. S'adresser à un groupe cible sélectionné, afin d'éviter des travaux inutiles, a constitué le principal mot d'ordre lors des conférences successives du CERDP. De ce fait, certains parlements reçoivent davantage de demandes à traiter que d'autres. En outre, dans les parlements bicaméraux, les demandes relatives à des questions législatives sont souvent partagées entre les deux chambres de manière à équilibrer la charge de travail. Les ressources dont disposent les services de recherche, ainsi que la nature et la complexité des sujets, peuvent également limiter la capacité locale à traiter l'ensemble des demandes reçues.

Taux de réponse

Il est intéressant de noter que si le pourcentage de réponses a considérablement diminué en 2017 à mesure que le nombre de demandes a augmenté, le taux de réponse a recommencé à augmenter en 2018 et a atteint un sommet en 2022.

Le taux de réponse à une demande oscille entre 65,6 % en 2021, 69,7 % en 2022 et 63,5 % jusqu'en mai 2023. Le pourcentage médian de 66 % au cours de la période sous revue est resté relativement stable malgré le nombre croissant de demandes.

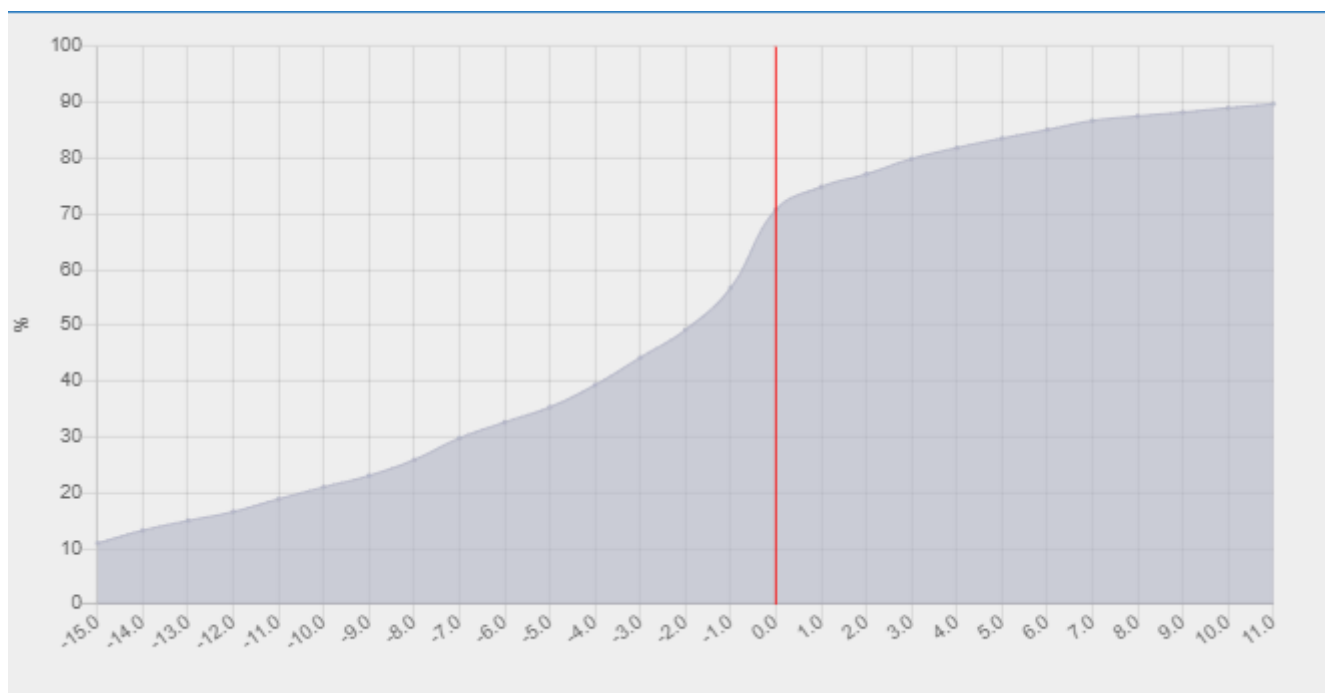


Respect des délais

Les statistiques pendant la période couverte montrent que près de 70,7 % des réponses arrivent avant le délai fixé par le parlement demandeur. Ce chiffre est important, car il nous permet d'estimer le volume d'informations potentiellement disponibles au moment où est demandé l'établissement du résumé destiné au client final. Le signe le plus rassurant est cependant le fait que 83,5 % des contributions arrivent environ cinq jours après la date limite et sont donc probablement toujours utiles pour la version définitive du résumé (en particulier lorsque les cinq jours incluent un week-end).

Cependant, il n'en reste pas moins que certaines chambres subissent une pression particulière pour répondre au grand nombre de demandes qui leur sont adressées.

La pression est aggravée par les délais de plus en plus courts accordés pour les réponses.



Sujets

Les sujets des demandes adressées au CERDP se répartissent globalement en deux grandes catégories. Au cours de la période considérée, près de 42,5 % des demandes ont porté sur des questions liées au fonctionnement et à la gestion des parlements, contre 40 % entre 2019 et 2020. Cette catégorie englobe les questions électorales, les affaires constitutionnelles, les compétences et le contrôle, les organes politiques et, de manière significative, tout ce qui touche aux parlementaires. Au sein de cette catégorie, le sujet le plus important, qui représente 11,93 % des demandes, concerne l'administration des parlements et englobe des questions telles que le personnel, l'information et la communication, les TIC et les visiteurs.

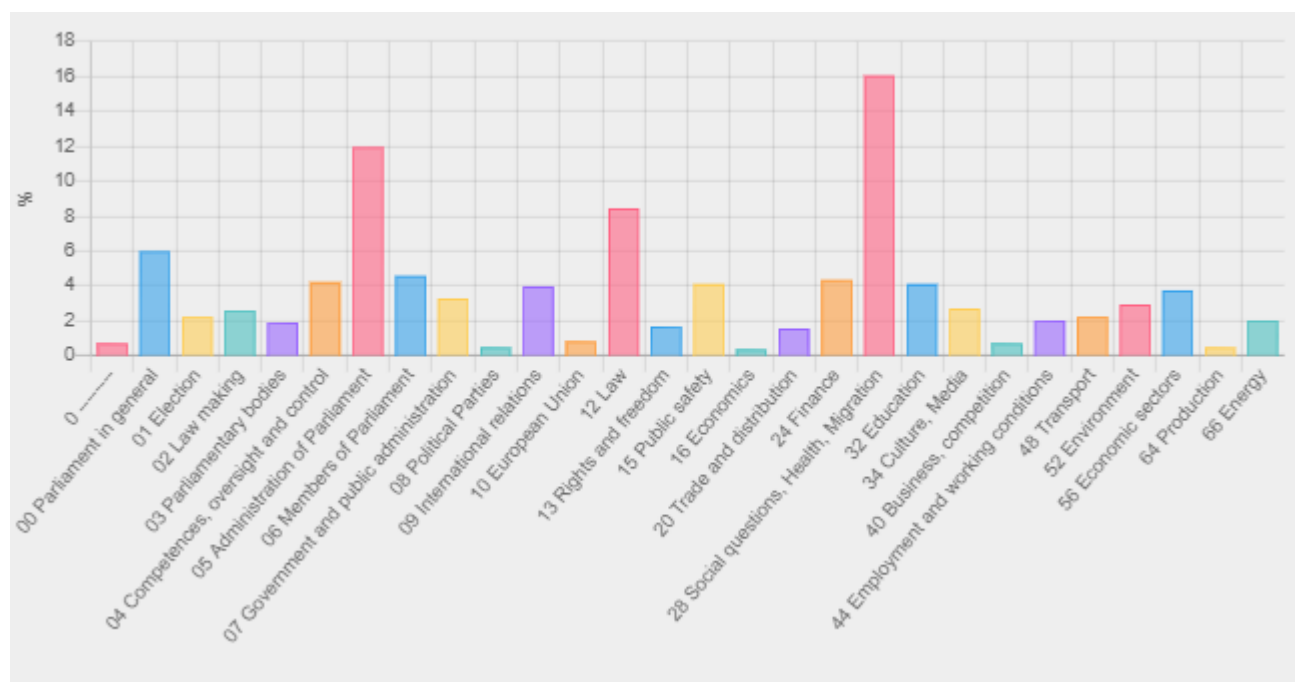
Les chiffres font ressortir l'importance du réseau pour l'échange de bonnes pratiques entre les administrations parlementaires et la création de réseaux d'experts ad hoc ou, parfois, permanents.

Les 57,5 % de demandes restantes découlent de l'agenda politique des parlements et de leurs membres. Elles reflètent le débat législatif, mais peut-être aussi des intérêts et des besoins individuels spécifiques. Dans la plupart des cas, et pour des raisons évidentes, le véritable but d'une demande n'est pas précisé, bien que certains sujets transparaissent indirectement dans les médias. Cela montre que les demandes adressées au CERDP ne relèvent pas de la recherche universitaire, mais s'inscrivent dans le cadre de la controverse politique.

Les politiques sociales, les questions de santé, les migrations, la sécurité publique et les questions juridiques figurent depuis de nombreuses années parmi les principaux sujets abordés, puisqu'elles représentent plus de 16 % des demandes. Cela montre que les demandes adressées au CERDP sont étroitement liées aux problèmes et aux initiatives qui touchent directement les citoyens.

D'une manière générale, deux points peuvent être soulevés: les demandes comparatives et un vif intérêt pour la façon dont les autres conçoivent et obtiennent des résultats sont devenus un élément primordial de nombreuses discussions parlementaires. Bien que l'on trouve déjà beaucoup d'informations dans les bases de données juridiques et sur des sites internet dédiés, l'information dont les parlements et les parlementaires ont besoin est d'une nature très complexe, nécessitant un soutien et une analyse d'experts. Cela ne serait pas possible sans la disponibilité de points de contact dédiés et dignes de confiance dans tous les parlements.

DEMANDES AU CERDP PAR SUJETS — 2021/2023



Résumés finaux

Les résumés finaux analysant les réponses reçues aux questionnaires lancés au sein du réseau constituent le meilleur moyen de partager l'important volume de données mises à disposition à partir des demandes et réponses du CERDP. Malheureusement, trop peu de demandes aboutissent à un résumé.

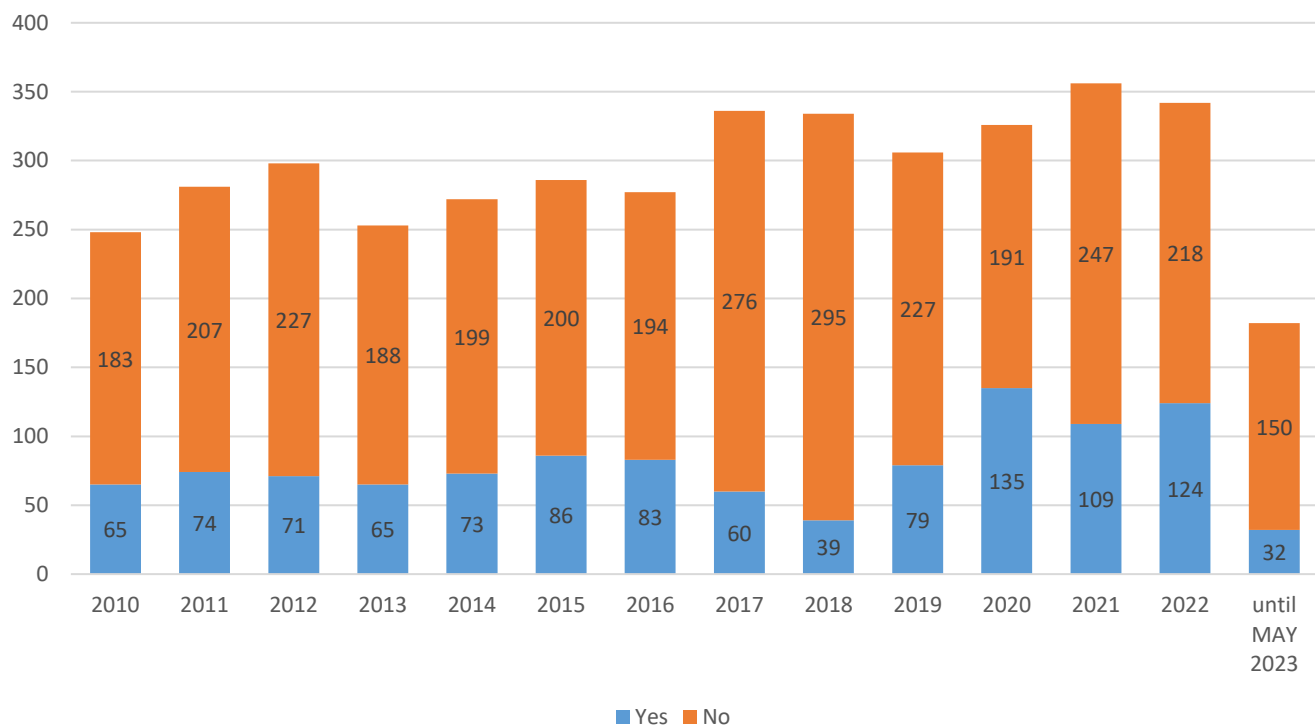
Les moyens d'encourager les Chambres ayant lancé une demande à rédiger un résumé final de toutes les réponses reçues sont à l'étude depuis longtemps, sans qu'une solution ait été trouvée. En août 2020, la grande majorité des correspondants ayant répondu à la demande n° 4475 sur « l'efficacité du réseau CERDP » a confirmé la nécessité de diffuser plus largement les résumés finaux, de s'entendre sur une méthodologie et sur des lignes directrices communes afin de les harmoniser et d'améliorer leur visibilité.

À cet égard, la nouvelle version du site internet du CERDP, mise en ligne en octobre 2020 avec le soutien des services informatiques du Parlement européen, visait à modifier le tableau de bord des correspondants afin de les inviter à soumettre leurs résumés finaux et rendre plus visibles les résumés finaux déposés sur le site.

À la suite de cette réflexion, le taux récapitulatif final du CERDP a considérablement augmenté en 2020, avec 41,10 % de demandes ayant conduit à la publication d'une analyse des réponses (contre 25,80 % en 2019 et 11,3 % en 2018).

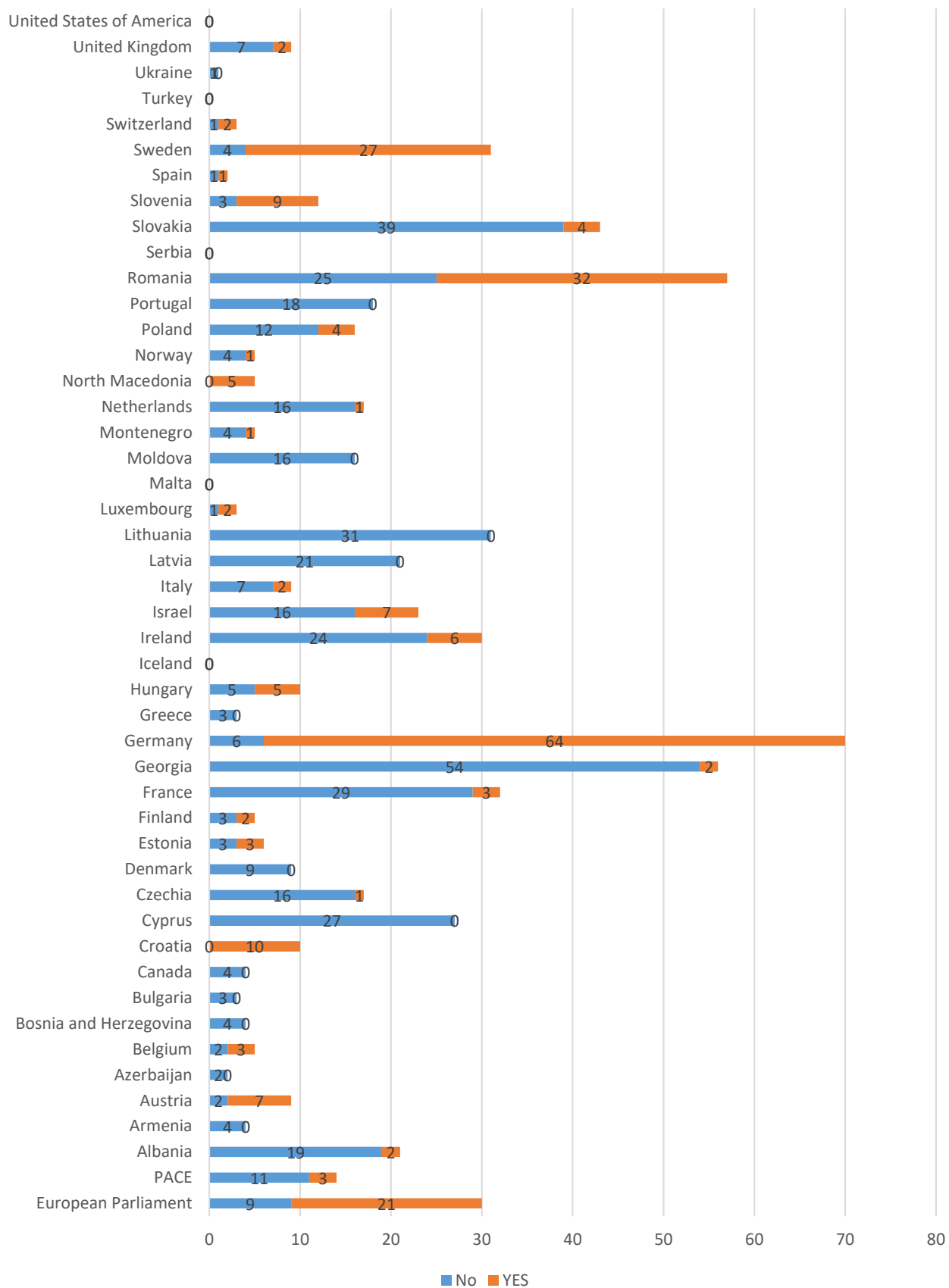
Malheureusement, les chiffres ont à nouveau chuté en 2021 avec un pourcentage de 30,62 %. La légère reprise en 2022 avec 36,26 % des demandes finalisées avec un résumé est loin d'être satisfaisante.

NOMBRE DE RÉSUMÉS FINALISANT LES DEMANDES AU CERDP 2010 — MAI 2023



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	until MAY 2023
■ Yes	65	74	71	65	73	86	83	60	39	79	135	109	124	32
■ No	183	207	227	188	199	200	194	276	295	227	191	247	218	150
■ FS %	26,21	26,33	23,83	25,69	26,84	30,07	29,64	17,86	11,68	25,82	41,41	30,62	36,26	17,58

RÉSUMÉS FINALISANT LES DEMANDES AU CERDP PAR PAYS, 2021-2022



4.2. Réunions statutaires du CERDP

- **Réunion des Secrétaires Généraux des parlements sur le CERDP à l'occasion de la Conférence européenne des présidentes et présidents de Parlement**

Grèce — Athènes, 22 octobre 2021

Les Secrétaires Généraux des parlements et assemblées participants se sont réunis en marge de la Conférence européenne des présidents de Parlement et ont discuté de la situation des parlements après la pandémie de covid-19, des adaptations dans l'organisation et le fonctionnement des activités parlementaires depuis le début de la pandémie et des enseignements à tirer pour la période post-pandémique.

Les codirectrices du CERDP ont présenté le rapport d'activité 2019-2021 du CERDP ainsi que le programme et les priorités pour 2022 et 2023. Le rapport d'activité 2019-2021 est ensuite approuvé à l'unanimité.

- **Conférence annuelle des correspondants**

Royaume-Uni — Londres, accueilli à distance par la Chambre des Communes — 18 novembre 2021

Compte tenu des restrictions imposées aux réunions et aux déplacements toujours en vigueur dans plusieurs parlements en raison de l'épidémie de COVID-19 et afin de donner la priorité à la sécurité de tous les participants, la conférence annuelle des correspondants du CERDP a de nouveau eu lieu à distance, organisée par la Chambre des communes à Londres le 18 novembre 2021.

La conférence annuelle a débuté par un discours de bienvenue de M. Laurence-Smyth, greffier de la législation à la Chambre des communes.

Au cours de la préconférence, Mme Emma Crewe, professeure d'anthropologie à la School of Oriental and African (SOAS) de l'Université de Londres et directrice de recherche à l'Université de Hertfordshire, a présenté son étude sur l'anthropologie des parlements, y compris l'étude des relations entre les politiciens et les parlements, non seulement au Royaume-Uni mais aussi dans d'autres pays.

À la demande du Comité exécutif, la conférence annuelle a débuté par un atelier destiné aux nombreux nouveaux correspondants et nouveaux correspondants adjoints qui se sont joints en 2021 afin de les familiariser avec les procédures et les exigences du CERDP.

L'ordre du jour de la Conférence annuelle comprenait, entre autres, les points suivants:

- L'exposé du Comité exécutif sur les directives actualisées pour les demandes du CERDP visait à améliorer la qualité des demandes comparatives, des réponses et des résumés et à tenter de réduire la charge de travail des correspondants en évitant les demandes répétitives.
- La coopération entre le CERDP et l'UIP Parline afin de permettre une plus grande synergie, notamment en ce qui concerne le partage de données sur le fonctionnement des parlements.
- Les rapports des coordinateurs du CERDP sur les séminaires passés et futurs
- La présentation des améliorations apportées au nouveau site web du CERDP.

En outre, la Conférence annuelle a élu par acclamation quatre membres du Comité exécutif du CERDP: Charlotte Cousins (Irlande) et Zlatko Atanasov (Sobrania, République de Macédoine du Nord) pour un second mandat, Tanja Nurmi (Eduskunta, Finlande) et Alfonso Cuenca Miranda (Congrès des députés, Espagne).

Arménie — Erevan, accueilli par l'Assemblée nationale arménienne, 10-11 novembre 2022

Compte tenu de la levée progressive des restrictions sur les réunions et les déplacements, la conférence annuelle des correspondants du CERDP 2022 s'est tenue en présentiel après deux ans de réunions virtuelles en raison de l'épidémie de covid-19. Les échanges humains sont essentiels au réseau ECPRD, c'est pourquoi la conférence annuelle d'Erevan a eu un effet symbolique: reprendre le cours normal des réunions du CERDP au cours de cette période post-Covid, pour la bonne cohésion du réseau.

La préconférence s'est concentrée sur le thème «Le suivi législatif et la recherche en tant qu'outils de surveillance parlementaire».

Pour la deuxième fois, la conférence annuelle a débuté par un atelier pour les nombreux nouveaux correspondants et nouveaux correspondants adjoints qui se sont joints en 2022, offrant l'occasion de les accueillir et de les guider.

L'ordre du jour de la Conférence annuelle comprenait, entre autres, les points suivants:

- Le suivi des lignes directrices du CERDP pour les demandes et réponses adoptées par la Conférence annuelle de Londres l'année précédente.
- Les rapports sur les activités dans les domaines d'intérêt fournis par les coordinateurs du CERDP
- Une présentation de la nouvelle fonctionnalité de l'enquête en ligne, des demandes et des réponses du site web du CERDP.
- Discussions sur les parlements post-pandémiques permettant un échange d'expériences.

La conférence annuelle a également donné l'occasion d'avoir une discussion sur le statut de «Partenaires pour la démocratie» (obtenu par les parlements du Maroc, du Kirghizistan, de la Jordanie et du Conseil national palestinien) au sein du CERDP.

Alors que l'article 3 des statuts du CEPRD confère aux parlements ayant un statut spécial d'invité ou d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le droit de participer aux différentes activités du CERDP, il n'existe aucune disposition concernant les parlements bénéficiant du statut de «partenaire pour la démocratie» auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (actuellement le Parlement du Maroc, le Conseil national palestinien, le Parlement du Kirghizistan et le Parlement de Jordanie).

Les Secrétaires Généraux des parlements, sous l'autorité du CERDP, ont eu l'occasion d'examiner cette question en 2012 et 2014, à l'occasion de leur réunion lors de la Conférence européenne des présidents de Parlement. Le 21 septembre 2012, afin de tenir compte des aspirations légitimes de ces parlements à participer au CERDP, ils sont convenus de leur accorder un certain nombre de droits et de facilités, à savoir le droit d'accéder à la base de données du CERDP, de recevoir les réponses aux questionnaires et de participer à ses séminaires. Depuis lors, leurs correspondants respectifs disposent de pleins droits au sein des structures du CERDP, à l'exception des droits de vote et du droit de lancer des demandes comparatives au sein du réseau.

Le 11 septembre 2014, les Secrétaires Généraux des parlements ont décidé de maintenir le statu quo pour les partenaires pour les parlements démocratiques, en ce sens qu'ils ne pouvaient pas permettre à leurs correspondants du CERDP de présenter des demandes de CERDP, compte tenu de la charge de travail déjà importante du Centre et de la crainte d'une perturbation de son fonctionnement.

Toutefois, le 9 juin 2022, le Comité exécutif du CERDP a réexaminé cette question en insistant sur l'objectif du partenariat pour la démocratie au sein du Conseil de l'Europe, qui vise à améliorer la démocratie pluraliste et à promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'État de droit. Il a été proposé de modifier les méthodes de travail du CERDP afin de permettre aux correspondants concernés de lancer des demandes sur un champ limité de sujets couverts par le partenariat, à savoir: questions visant à consolider les transformations

démocratiques et à promouvoir la stabilité et la bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement du parlement et la participation des femmes à la vie publique et politique, ainsi que le respect des droits de l'homme et de l'État de droit.

Cette proposition a été soumise et approuvée lors de la conférence annuelle des correspondants du CERDP qui s'est tenue à Erevan.

Afin d'éviter une charge de travail excessive qui pourrait compromettre l'efficacité de l'échange d'informations entre les parlements membres du réseau, une évaluation sera effectuée en 2024. À la suite de cette évaluation, une proposition d'adaptation des statuts du CERDP sera soumise aux Secrétaires Généraux.

• **Comité exécutif**

Bruxelles (en ligne), hébergée par le Parlement européen, le 18 mars 2021

Le comité exécutif du CERDP a eu un premier échange de vues sur l'organisation de la conférence annuelle 2021. Compte tenu de l'évolution prévisible de la situation sanitaire, la question a été posée de savoir si la conférence annuelle des correspondants de 2021 devrait se tenir en personne ou à distance. Compte tenu de l'incertitude qui subsiste, l'idée d'une réunion à distance accueillie à Londres par la Chambre des communes a été prise en compte.

Suivi:

- Un rapport sur les mises à jour sur l'évolution du site web du CERDP;
- Les rapports des coordinateurs sur leurs activités respectives dans les domaines d'intérêt;
- Un débat sur les enseignements tirés de l'impact de la pandémie sur le CERDP et sur lesquels des changements novateurs sur les méthodes de travail pourraient subsister. S'ils offrent de nouvelles possibilités, il a été convenu que les réunions à distance ne devraient pas se substituer aux séminaires. Il a été conseillé d'organiser au moins un séminaire par an par domaine d'intérêt afin de faciliter les contacts directs et personnels;
- La décision de créer un groupe de travail chargé d'élaborer des lignes directrices pour la rédaction des résumés finaux et des demandes;
- Un premier échange de vues concernant l'élection de trois membres du Comité exécutif du CERDP.

Bruxelles (en ligne), hébergée par le Parlement européen, le 1er juillet 2021

Le Comité exécutif du CERDP:

- A approuvé la partie «priorités» du document «Priorités du CERDP 2022-2023» en vue de la réunion des Secrétaires Généraux précédant la Conférence des présidents de Parlement qui se tiendra à Athènes le 22 octobre 2021;
- A procédé à un deuxième échange de vues concernant la préparation de la conférence annuelle 2021;
- A discuté avec les représentants de Parline de l'UIP et a décidé de les inviter à participer à la prochaine Conférence annuelle du CEPRD afin de promouvoir leurs activités et de découvrir comment les correspondants du CEPRD et les correspondants Parline de l'UIP pourraient mieux coopérer;
- A entendu un rapport concernant les mises à jour sur l'évolution du site web du CERDP;
- A entendu le compte rendu par les coordinateurs du CERDP de leurs activités respectives dans leur domaine d'intérêt. L'accent a été mis sur les avantages des réunions virtuelles, en particulier en ce qui concerne la participation, sur la nécessité d'alterner les réunions virtuelles et les réunions en face à face, et d'envisager la possibilité d'organiser des réunions hybrides qui permettraient à ceux qui ne peuvent pas assister à distance de participer à distance;
- A préparé l'élection de nouveaux membres du Comité exécutif du CERDP. Compte tenu du fait que la prochaine conférence annuelle serait en ligne depuis Londres, et afin de préparer la procédure électorale, le Comité exécutif a décidé de reporter la date limite pour les candidatures à septembre 2021, c'est-à-dire la veille de la date du Comité exécutif.

Bruxelles (en ligne), hébergée par le Parlement européen, le 23 septembre 2021

Le Comité exécutif du CERDP:

- A eu un échange de vues sur la procédure d'élection de quatre nouveaux membres du Comité exécutif lors de la prochaine conférence annuelle;
- A approuvé le projet de rapport d'activité 2019-2021 du CERDP et le calendrier des activités du CERDP pour 2022-2023 devant être adoptés par les Secrétaires Généraux des parlements lors de la Conférence européenne des présidents de Parlement à Athènes (22 octobre 2021);
- A eu un débat sur l'état d'avancement de la préparation de la conférence annuelle à distance et a donné son feu vert final à l'ordre du jour de la préconférence et de la conférence;
- A entendu un rapport sur les mises à jour du site web du CERDP;
- A entendu les interventions des quatre coordinateurs faisant état des mises à jour et des événements dans leurs domaines d'intérêt respectifs et de leurs difficultés à convaincre les Chambres d'accueillir des séminaires.

Bruxelles (en ligne), hébergée par le Parlement européen, le 31 mars 2022

Le Comité exécutif du CERDP:

- A eu un premier échange de vues sur l'état d'avancement de la préparation de la conférence annuelle des correspondants de 2022;
- A entendu un rapport sur les mises à jour du site web du CERDP, notamment en ce qui concerne la nouvelle fonctionnalité de demande en ligne et les retours d'information sur la mise en œuvre des nouvelles lignes directrices du CERDP pour la présentation des demandes comparatives adoptées par la conférence annuelle du CERDP en octobre 2021;
- A entendu les interventions des quatre coordinateurs faisant état des mises à jour et des événements dans leurs domaines d'intérêt respectifs et de leurs difficultés à convaincre les Chambres d'accueillir des séminaires;
- A confirmé que le CERDP est ouvert aux parlements des Etats membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe: a confirmé que la décision du Conseil de l'Europe d'exclure la Fédération de Russie de l'Organisation à partir du 16 mars ne permettait plus à la Douma et au Conseil de la Fédération de faire partie du CEPRD et de participer à ses activités.

Bruxelles (en ligne), hébergée par le Parlement européen, le 9 juin 2022

Le Comité exécutif du CERDP:

- A eu un deuxième échange de vues sur l'état d'avancement des préparatifs de la conférence annuelle des correspondants 2022, s'est félicité de l'invitation de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie à accueillir la réunion et a marqué son accord sur le sujet proposé pour la pré-conférence intitulée «Le suivi législatif et la recherche en tant qu'outils de contrôle parlementaire»;
- A entendu un rapport sur les mises à jour du site web du CERDP;
- A entendu les interventions des quatre coordinateurs faisant rapport sur les mises à jour et les événements dans leurs domaines d'intérêt respectifs;
- A eu un échange de vues sur la collaboration entre le CERDP et l'USAID RADA: le programme de la prochaine génération et le Parlement ukrainien et confirmé la volonté et la disponibilité de participer à cet échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques, le canal officiel du réseau CERDP;
- A eu un échange de vues sur la demande de longue date du Parlement jordanien d'avoir la possibilité de participer plus activement au réseau du CERDP, a souligné l'objectif du partenariat pour la démocratie au sein du Conseil de l'Europe, qui vise à améliorer la démocratie, le fonctionnement des parlements et la protection des droits de l'homme, et a suggéré d'encadrer les demandes du partenaire pour la démocratie dans les domaines liés au renforcement des capacités pour la démocratie.

Bruxelles (en ligne), hébergée par le Parlement européen, le 8 septembre 2022

Le Comité exécutif du CERDP:

- A approuvé formellement la nomination de Frode Rein en tant que nouveau coordinateur du domaine d'intérêt du CERDP «TIC dans les parlements», après l'avoir approuvé à l'unanimité par procédure écrite en juillet dernier;
- A eu un échange de vues avec le correspondant arménien du CERDP concernant la préparation de la conférence annuelle 2023;
- A écouté un rapport sur les mises à jour du site web du CERDP;
- A entendu les interventions des quatre coordinateurs sur les mises à jour et les événements dans leurs domaines d'intérêt respectifs.

Bruxelles (en ligne), hébergée par le Parlement européen, le 30 mars 2023

Le Comité exécutif du CERDP:

- A eu un premier échange de vues sur l'organisation de la conférence annuelle des correspondants 2023, qui se tiendra à Londres les 19 et 20 octobre, et s'est mis d'accord sur le thème de la préconférence: l'engagement public des parlements;
- A accueilli favorablement l'invitation du Parlement irlandais (Oireachtas) à accueillir la conférence annuelle des correspondants du 14 au 15 novembre 2024;
- A écouté un rapport sur les mises à jour du site web du CERDP;
- A entendu les interventions des quatre coordinateurs faisant rapport sur les mises à jour et les événements dans leurs domaines d'intérêt respectifs;
- A eu un échange de vues sur la préparation de l'élection d'un nouveau membre du Comité exécutif du CERDP;
- A eu un échange de vues sur l'augmentation exponentielle des demandes au sein du réseau et sur l'incapacité de la plupart des correspondants à gérer efficacement cette charge de travail et est convenu qu'une réflexion devrait être entreprise sur la manière de réduire le nombre de demandes lors de la prochaine conférence annuelle.

4.3 Séminaires du CERDP dans les domaines d'intérêt

4.3.1 Domaine d'intérêt : Affaires économiques et budgétaires

Webinaire «Participation parlementaire à la définition des plans nationaux de relance», Rome (en ligne), organisé par la Camera dei Deputati, 23 avril 2021

L'objectif du webinaire était de promouvoir un échange d'informations sur le rôle joué par les parlements dans la définition et l'approbation des plans nationaux de relance, qui représentent des outils extrêmement importants non seulement pour favoriser la reprise post-pandémique des économies de l'UE, mais aussi pour promouvoir leur transition vers des modèles numériques et plus durables sur le plan environnemental. 67 participants de 25 chambres ont assisté à l'événement.

Les discussions en ligne ont été organisées à la lumière des résultats d'un questionnaire du CERDP sur la question. Trois sessions ont été organisées. La première concernait les perspectives post-Covid-19 pour les économies européennes et portait sur la réponse de la politique budgétaire et le rôle des programmes et parlements de «Next Generation EU» et de la prise de décision pour la reprise, la résilience et la croissance inclusive. La deuxième session a porté sur le Parlement européen et le débat sur «Next Generation EU». Enfin, le troisième débat visait à discuter et à partager le rôle des parlements nationaux dans la définition du PNRR. Au cours de cette session, les participants ont reçu un aperçu des résultats du questionnaire et de plusieurs études de cas par pays.

Webinaire «Comment renforcer le contrôle parlementaire sur les processus budgétaires»

Podgorica (en ligne), hébergé par le Parlement du Monténégro, le 17 juin 2021

64 participants de 28 chambres se sont réunis en ligne pour discuter du contrôle parlementaire des processus budgétaires.

Le webinaire se composait de trois sessions. La première concernait des conseils techniques indépendants au service des choix de politique budgétaire. La seconde a examiné le soutien des institutions supérieures de contrôle aux activités de contrôle parlementaire et s'est concentrée sur l'expérience du Parlement européen. La troisième session s'est concentrée sur les relations entre les parlements, les conseils budgétaires et les institutions d'audit dans les processus budgétaires. Il a présenté un aperçu des résultats du questionnaire et cinq études de cas sur l'Autriche, la France, l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Webinaire «Participation parlementaire à la mise en œuvre des plans nationaux pour la reprise et la résilience»

Rome (en ligne), hébergé par la Camera dei Deputati, 18 mai 2022

Le webinaire a porté sur la participation parlementaire à la mise en œuvre des plans déjà approuvés. Il a réuni 60 collègues et experts de près de 20 parlements nationaux, du Parlement européen et de la Commission européenne. Le webinaire a été organisé par le Parlement italien, avec la coopération de l'unité Gouvernance économique (EGOV) du Parlement européen.

Séminaire «Souveraineté budgétaire des parlements»

Berlin, Bundesrat, 30 juin – 1er juillet 2022

Il s'agissait du premier événement du CERDP ayant eu lieu en présence physique après l'interruption due à la pandémie. 41 participants ont participé à la réunion, issus de 22 pays et 25 chambres.

Le séminaire avait une dimension interdisciplinaire, puisqu'il traitait d'aspects appartenant à divers domaines d'études, tels que le droit constitutionnel, l'histoire, l'économie, les pratiques et procédures parlementaires, la gestion, la comptabilité, etc.

Au cours des deux jours du séminaire, une attention particulière a été accordée au rôle des parlements et au degré d'autonomie qui leur est reconnu dans les différentes phases de la préparation, de l'adoption et de l'exécution des budgets dans différents pays européens. Les modalités de financement des groupes politiques et des partis au moyen des budgets parlementaires ont également été analysées, ainsi que les contrôles internes et externes et la compétence des tribunaux sur les budgets parlementaires dans les différents contextes nationaux. Enfin, les trois ateliers inclus dans le programme du séminaire ont permis aux participants d'explorer des aspects très techniques et détaillés liés à l'établissement du budget, à la définition des différents postes budgétaires, aux initiatives entreprises pour contribuer aux stratégies générales de maîtrise des dépenses.

4.3.2 Domaine d'intérêt : les TIC dans les parlements

Webinaire 'Sceaux et signatures électroniques'

Bruxelles (en ligne), hébergé par le Parlement européen, le 15 mars 2021

60 participants, issus de 25 chambres, ont participé à ce webinaire. Deux invités spéciaux de l'UIP et l'ancien coordonnateur du CERDP et responsable des TIC à la Camera dei Deputati ont également participé à l'événement.

Suite à la crise de la covid-19, l'utilisation de la signature électronique a explosé. Compte tenu de cette situation, le webinaire visait à fournir aux participants une définition claire de la «signature numérique» et un aperçu des aspects sécuritaires et juridiques et de la liste de confiance de l'UE.

Webinaire «Communications en ligne et adaptation des communications parlementaires pendant la pandémie»

Helsinki (en ligne), hébergé par l'Eduskunta, le 3 juin 2021

Le webinaire organisé par l'Eduskunta a réuni 92 participants de 40 chambres, dont 5 invités spéciaux.

Le webinaire était composé de trois sessions. La première concernait l'adaptation de la communication parlementaire pendant la pandémie. Il a commencé par un résumé du questionnaire envoyé à l'avance. La deuxième session a examiné l'accessibilité et l'utilisabilité des sites Web et des services numériques. Enfin, la troisième session a consisté en une conférence sur la désinformation et les hypertrucages (deepfake).

Webinaire — Les TIC dans les parlements — «Ajuster un environnement informatique en évolution rapide — Comment impliquer le personnel»

Jérusalem (en ligne), hébergé par la Knesset, 28 mars 2022

Le webinaire a réuni 51 participants pour discuter des présentations sur le nouvel impératif de la transformation numérique dans le domaine de la procédure parlementaire et sur la manière d'impliquer les députés et le personnel dans la pratique.

Séminaire sur les TIC 2023 — Sûreté et sécurité

organisé par le Tweede Kamer Der Staten-Generaal, 16-17 mars 2023

Ce séminaire portait non seulement sur la sécurité physique, mais aussi sur la sécurité numérique ou cybernétique. Il a abordé des questions telles que l'organisation de la sécurité au sein du Parlement, la promotion de la sensibilisation à la sécurité, comment sécuriser les données dans le cloud, quelles techniques peuvent être utilisées pour la sécurité d'accès physique, comment gérer l'identité et la gestion des accès, ce qu'il faut faire en ce qui concerne la gestion des risques des tiers.

4.3.3 Domaines d'intérêt : Bibliothèques, services de recherche et archives

Webinaire «Une année d'espoir et de transition»

Bruxelles (en ligne), hébergé par le Parlement européen, du 1er au 3 juin 2021

Organisé par les services de recherche du Parlement européen, le webinaire a attiré 85 participants issus de 30 chambres.

Le webinaire se déroulait sur trois jours, avec un total de 7 séances et deux pauses café virtuelles. La première journée s'est concentrée principalement sur l'avenir du travail. La seconde a offert l'occasion de discuter de l'effet de la crise sur plusieurs politiques différentes. Les participants ont eu l'occasion de discuter de l'effet de la pandémie sur le travail des bibliothèques parlementaires et de leurs réponses.

Séminaire — manifestation hybride — «Séminaire EPRS 2022 — La recherche parlementaire entre dans une nouvelle ère: prospective, stratégie et innovation»

Bruxelles (hybride), Parlement européen, 23 juin 2022

Organisée conjointement par l'EPRS et la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen, 96 participants de 35 pays ont assisté à cette manifestation, tant en présence physique qu'en ligne.

Le séminaire a mis l'accent sur le rôle de l'innovation dans les bibliothèques parlementaires et les services de recherche et sur le rôle de la prospective dans l'élaboration des politiques et dans la recherche parlementaire. En outre, des sessions extraordinaires ont été consacrées aux processus et aux résultats de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et la guerre en Ukraine et à ses implications pour l'approvisionnement énergétique. Les 13 présentations sur différents sujets, organisées en quatre sessions, ont été suivies d'un temps intensif de questions-réponses et de discussions.

Séminaire — Services de recherche parlementaire — Interfaces et cercles d'influence
Jérusalem — Knesset, 22-23 mars 2023

54 participants ont assisté à ce séminaire qui s'est concentré sur le travail quotidien des services de recherche parlementaire en interconnexion avec de nombreux types d'acteurs issus de différents cercles d'influence: le cercle intérieur, y compris l'interaction avec les clients parlementaires; le cercle gouvernemental, composé de ministères et d'organismes gouvernementaux; et le cercle extérieur, avec des acteurs tels que le public, les médias, les ONG et le monde universitaire.

4.3.4 Domaine d'intérêt : Pratiques et procédures parlementaires

Webinaire «Parlements et règlement général sur la protection des données»
Vienne (en ligne), hébergé par le Nationalrat et le Bundesrat, le 18 janvier 2021

Plus de 65 participants de 26 chambres parlementaires ont organisé ce séminaire. Les participants étaient des délégués à la protection des données, des experts juridiques et des experts en TIC.

La première session portait sur l'utilisation des services d'informatique en nuage dans les parlements et sur la protection des données. La deuxième session a porté sur la décision de la CJUE sur les pétitions parlementaires et le RGPD et sur ses implications pour la pratique et la procédure parlementaires.

Webinaire «Parlements et règlement général sur la protection des données»
Vienne (en ligne), hébergé par le Nationalrat, 14 juin 2021

Faisant suite aux suggestions des webinaires précédents, l'accent a été mis sur la portée matérielle du RGPD en ce qui concerne les parlements et une étude de cas du Parlement hellénique. Le webinaire a été organisé par le Parlement autrichien et a réuni plus de 25 participants de 17 parlements. Les participants étaient des délégués à la protection des données et des experts juridiques.

Le séminaire se composait de deux sessions. La première session a introduit le sujet, et les résultats de la demande no #4673 du Parlement autrichien ont été présentés aux participants. La deuxième session a porté sur l'étude de cas du Parlement hellénique, qui a souligné les bonnes relations entre le Parlement et l'Autorité hellénique de protection des données (HDDPA) et mis en exergue le fait que le Parlement hellénique était l'un des parlements qui considèrent que les activités parlementaires centrales relèvent indirectement du champ d'application du RGPD.

Webinaire «Démocratie sans raccourcis — un échange avec la philosophe politique Cristina Lafont»
Vienne (en ligne), organisé par le Nationalrat, le 2 novembre 2021

Ce webinaire de pratique parlementaire sur le domaine d'intérêt du CERDP a été le premier d'une nouvelle série de webinaires visant à offrir aux collègues du réseau la possibilité de s'engager avec des universitaires de premier plan dans le domaine des études démocratiques et parlementaires de manière informelle.

Ce premier webinaire s'est concentré sur la démocratie participative, les gouvernements experts et les mini-publics et a accueilli la professeure Cristina Lafont de l'Université Northwestern, Illinois, en tant qu'invitée. Les discussions ont permis d'échanger des expériences sur la manière

dont les institutions traditionnelles comme les parlements peuvent intégrer de nouvelles formes de démocratie participative.

Webinaire «Quels changements procéduraux introduits en raison de la COVID-19 seront conservés dans votre parlement une fois la pandémie terminée?»

Londres (en ligne), hébergé par la Chambre des communes, 16 décembre 2021

Le webinaire comprenait plusieurs présentations préenregistrées de membres du personnel travaillant dans différents parlements du CERDP afin de donner un aperçu de la façon dont la pandémie a changé les procédures dans différents parlements. La discussion qui a suivi a permis à tous les participants d'expliquer la situation dans leur pays, de poser des questions aux présentateurs et à d'autres intervenants et de discuter des développements futurs possibles.

Webinaire «Intégration des affaires de l'UE dans les administrations parlementaires»

Vienne (en ligne), hébergé par le Nationalrat, 21 février 2022

Il s'agissait du deuxième webinaire d'une nouvelle série qui offre aux collègues du réseau la possibilité de s'engager avec des universitaires de premier plan dans des études démocratiques et parlementaires de manière informelle. Il a donné l'occasion d'échanger avec la politologue Anna-Lena Högenauer (Université du Luxembourg) au sujet de son étude sur la manière dont les affaires européennes sont gérées par une multitude d'experts et de services dans les administrations parlementaires.

Webinaire «Les parlements et la directive sur les lanceurs d'alerte»

Bruxelles (en ligne), hébergé par la Chambre des représentants, 6 octobre 2022

La directive 2019/1937 de l'UE du 23 octobre 2019 relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union devait être transposée en droit national au plus tard le 17 décembre 2021. Pourtant, de nombreux États membres en général et les parlements en particulier se préoccupent de sa mise en œuvre et de la recherche d'un modèle conforme à l'autonomie des parlements et aux différents concepts de séparation des pouvoirs.

Ce webinaire a permis d'échanger des points de vue et des approches sous différents angles et d'apprendre comment les différents parlements ont traité jusqu'à présent le processus de mise en œuvre de la directive.

Webinaire «Parlements et protection générale des données»

Vienne (en ligne), hébergé par le Nationalrat, 7 novembre 2022

Ce webinaire a porté sur les développements actuels et les questions soulevées par les experts en protection des données dans les parlements.

Webinaire «Comités de coordination parlementaire»

Vienne (en ligne), hébergé par le Nationalrat, 12 décembre 2022

Les collègues du réseau ont eu la chance d'échanger avec le professeur Ulrich Sieberer, l'un des principaux experts des parlements et des gouvernements du monde entier, sur son projet de recherche intitulé «CoCoPAS» (CoCoPAS), qui vise à fournir une vue d'ensemble et une analyse complète des comités de coordination dans les parlements.

Webinaire — Promouvoir l'état de droit et le rôle des administrations parlementaires —

Athènes (en ligne), hébergé par le Vouli Ton Ellinon- 30 janvier 2023

Le webinaire a permis aux collègues du réseau de dialoguer avec le professeur Dimitry Kochenov, auteur prolifique et consultant sur l'état de droit et la démocratie en Europe. Les discussions ont

porté sur les mécanismes de promotion et de sauvegarde de l'état de droit dans l'UE et le webinaire a analysé divers rapports et évaluations sur l'état de droit.

Séminaire — Parlements et Assemblées de citoyens

Bruxelles, organisée par la Chambre des représentants et le Sénat belge, 27 mars 2023

Les assemblées de citoyens sont destinées à servir les intérêts des citoyens et des politiciens. D'une part, les assemblées citoyennes défendent l'implication qualifiée des citoyens dans la prise de décision gouvernementale; D'autre part, ils sont censés montrer de nouvelles façons de résoudre des questions dans lesquelles il existe une impasse politique, ou de remettre en question les processus de changement. L'objectif du séminaire était d'explorer les différentes expériences d'engagement avec les assemblées de citoyens du point de vue des parlements et des administrations parlementaires. L'une des questions clés était de savoir comment ces «innovations démocratiques» se rapportent aux parlements.

4.4 Le site web de l'ECPRD

Le site internet du CERDP a connu une refonte complète en 2017, mais de nouvelles idées ont continué à émerger. Au cours de la période 2019-2020, plusieurs améliorations ont donc été apportées au site pour faciliter le travail des correspondants ou rendre ce travail plus visible pour les collègues d'autres parlements.

Parmi les nouvelles fonctionnalités importantes, soulignons les tableaux de bord personnalisés pour les correspondants et leurs adjoints, ainsi que la simplification du processus de contribution aux échanges d'informations.

Dans le même état d'esprit, une autre mise à jour a permis de faciliter le dépôt des résumés finaux, de les rendre plus visibles et plus faciles à consulter.

Annexes

Annexe 1. Statuts du CERDP (Octobre 2019)

Les statuts du CERDP ont été adoptés par les Secrétaires généraux réunis lors de la Conférence des Présidents à Budapest le 7 juin 1996 et, par la suite, amendés à Tallinn le 31 mai 2006 et à Strasbourg le 21 septembre 2012 et le 25 octobre 2019

PRÉAMBULE

Le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) a été créé en 1977 à la demande de la Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires européennes (à partir de 2004 : la Conférence européenne des Présidents de parlement).

I. OBJECTIFS

Article 1

1. Le CERDP a pour objectif de promouvoir les échanges d'informations, d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations des parlements d'Europe sur des sujets d'intérêt commun, de renforcer l'étroite coopération entre les services parlementaires dans tous les domaines de l'administration, de la législation, de l'information, des études et de la documentation parlementaires ; et de recueillir, échanger et diffuser les études réalisées par les services parlementaires.
2. Lors de l'échange d'information, le CERDP encourage, chaque fois que possible, l'emploi et le développement des technologies de l'information et de la communication.
3. Le CERDP coopère avec d'autres réseaux s'occupant de l'échange d'informations entre les parlements d'Europe.

II. COMPOSITION DU CERDP

Article 2

Le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les assemblées parlementaires, dont les présidents sont membres de la Conférence européenne des Présidents de parlement, sont membres du CERDP.

Article 3

1. Un parlement jouissant du statut d'invité spécial ou d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe peut participer aux différentes activités du CERDP mais sans voter en son sein.
2. Le CERDP peut coopérer avec des assemblées parlementaires non européennes.

III. ORGANES DU CERDP

i. LA RÉUNION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Article 4

Le CERDP travaille sous l'autorité des Secrétaires généraux des assemblées membres. Lors de leurs réunions organisées tous les deux ans à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlement, ils approuvent le rapport d'activité et le programme d'action du CERDP et définissent les priorités de son fonctionnement.

ii. LA CONFÉRENCE DES CORRESPONDANTS

Article 5

1. Le Secrétaire général de chaque assemblée parlementaire nomme un haut fonctionnaire (correspondant) chargé de représenter son assemblée au sein de la Conférence des correspondants du CERDP. Les Secrétaires généraux peuvent aussi nommer des correspondants adjoints.
2. Le Correspondant est choisi parmi des fonctionnaires ayant de par leurs activités, des relations étroites avec le CERDP et qui ont des contacts directs avec le Secrétaire général de leur assemblée. Il/elle pourra ainsi coordonner les activités des fonctionnaires de leur assemblée, appelés à jouer un rôle actif au sein du CERDP.

Article 6

1. La Conférence des correspondants est chargée, en coopération avec les codirecteurs (voir article 8), de l'organisation des activités du CERDP. Il examine et adopte les rapports d'activité intermédiaires annuels sur les activités du CERDP, rédigés et présentés par les codirecteurs, ainsi que le programme d'action du CERDP pour les années à venir.
2. Les réunions de la Conférence des correspondants, présidées par les codirecteurs, ont lieu au moins tous les douze mois.
3. Les décisions de la Conférence des correspondants sont prises, en principe, par consensus. Si un consensus ne peut être atteint, les questions seront réglées par un vote à la majorité requise d'au moins les deux tiers des suffrages exprimés, représentant la majorité des membres du CERDP (voir article 2).

iii. LE COMITÉ EXÉCUTIF

Article 7

1. Le Comité exécutif est composé des deux co-directeurs et de cinq Correspondants désignés par la Conférence des correspondants. Il se réunit, aussi souvent que nécessaire, à la demande d'au moins deux de ses membres ou de cinq correspondants.
2. Les membres du Comité exécutif, autres que les co-directeurs, sont élus pour un mandat de trois ans. Ils sont rééligibles une fois. Les élections ont lieu lors de la réunion annuelle des correspondants, en prenant dûment en considération le besoin de préserver l'équilibre géographique dans la composition du Comité exécutif.
3. Le Comité exécutif prend des décisions si la majorité des membres sont présents. Les décisions sont acquises à la majorité des suffrages exprimés.
4. Le Comité exécutif prépare le rapport d'activité biennal qui, accompagné des priorités du CERDP pour les deux prochaines années, est ensuite soumis à l'approbation des secrétaires généraux des parlements lors de leur réunion à la Conférence européenne des présidents de parlement.

iv. LES CO-DIRECTEURS

Article 8

1. Les Secrétaires généraux du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe nomment chacun un haut fonctionnaire en tant que co-directeur du CERDP.
2. Les deux co-directeurs sont responsables de la gestion de toutes les activités du CERDP ; ils se font assister par les deux co-secrétaires du CERDP et par d'autres fonctionnaires de leur institution respective.
3. En même temps, les co-directeurs peuvent être les correspondants de leur assemblée.

IV. MÉTHODES DE TRAVAIL

Article 9

1. Le CERDP promeut la coopération entre les assemblées membres par l'échange d'informations, la compilation de documentation et d'études et l'organisation de séminaires ; et par le partage des connaissances sur les applications parlementaires des TIC. Sur proposition du Comité exécutif, la Conférence des correspondants élabore des lignes directrices détaillées pour les études et les demandes comparatives et pour l'organisation des séminaires du CERDP.
2. Le CERDP peut également participer à ou initier d'autres activités organisées dans son domaine d'intérêt.
3. Lorsqu'elle estime qu'un domaine nécessite une activité continue, la Conférence des correspondants peut décider la désignation d'un coordinateur chargé de promouvoir, dans ce domaine, une coopération étroite entre les assemblées membres. Ce coordinateur est choisi par le Comité exécutif au sein du personnel compétent des assemblées membres, avec le consentement de l'assemblée concernée, pour un mandat renouvelable de trois ans.
4. Sur proposition du Comité exécutif, et pour un mandat précis, la Conférence des correspondants peut aussi décider la création de groupes de travail *ad hoc* composés de membres des personnels des assemblées membres. Le Comité exécutif en définit alors la durée, qui ne peut être supérieure à trois ans.

V. FINANCEMENT DU CERDP

Article 10

1. Les assemblées membres du CERDP supportent les frais de participation de leurs fonctionnaires aux activités du CERDP de même que les coûts de communication avec le CERPD.
2. Ces assemblées membres peuvent organiser des activités du CERDP, telles que des réunions, des séminaires etc. en prenant à leur charge les frais qui en découlent. Elles peuvent aussi verser des contributions financières volontaires au CERDP.
3. Les frais de fonctionnement courants du CERDP sont pris en charge par les budgets du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe conformément à la pratique actuelle.
4. Le CERDP peut accepter des donations extérieures après avis favorable de la Conférence des Correspondants.

VI. RÉVISION DES STATUTS

Article 11

La révision de ces statuts relève de la compétence des Secrétaires généraux des assemblées membres qui se réunissent à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlement.

Annexe 2: Demandes comparatives des chambres (Situation du 31 décembre 2022)

Demandes comparatives

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
	10	32	58	96	137	160	174	223	216	223	248	286	299	256	273	290	278	337	335	306	326	350	343	5255
PARLEMENT EUROPÉEN	3	11	7	9	10	13	5	8	5	3	9	10	16	8	5	13	13	5	5	16	12	8	16	210
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE CONSEIL DE L' EUROPE	0	0	0	0	1	0	2	1	3	2	3	4	4	6	5	4	5	4	7	7	7	7	7	79
ALBANIE — KUVENDI	0	1	1	0	0	1	4	0	0	2	1	0	1	3	12	10	7	10	8	10	22	7	14	114
ANDORRE — CONSELL GÉNÉRAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ARMÉNIE — ASSEMBLÉE NATIONALE	0	0	0	0	3	5	1	5	2	0	0	0	0	1	1	1	0	0	2	1	2	1	3	28
AUTRICHE — PARLEMENT — BUNDESRAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRICHE — PARLEMENT — NATIONALRAT	0	0	1	3	0	0	2	4	0	4	2	2	3	3	4	1	3	3	4	7	4	3	6	59
AZERBAÏDJAN — ASSEMBLÉE NATIONALE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	0	6
BELGIQUE — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	1	2	1	2	2	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	0	1	1	1	1	3	29
BELGIQUE — SENAT	1	0	1	0	0	0	1	0	2	1	1	5	1	1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	18

BOSNIE-HERZÉGOVINE — ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	0	0	0	2	3	3	2	5	1	3	4	2	2	2	1	1	3	3	2	1	1	3	1	45
BULGARIE — ASSEMBLÉE NATIONALE	0	0	1	5	3	1	0	4	4	2	12	5	10	3	4	7	4	7	10	10	3	2	1	98
CANADA — BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	1	0	0	0	1	0	2	1	3	13
CROATIE — HRVATSKI SABOR	0	0	0	0	2	0	1	0	2	3	1	0	9	9	9	8	2	6	2	3	3	5	5	70
CHYPRE — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	0	1	0	1	2	2	1	0	2	1	1	3	5	6	4	4	2	3	13	12	9	8	19	99
TCHÉQUIE — CHANCELIÈRE DE LA CHAMBRE DE ADJOINTS	0	0	1	3	19	16	5	10	8	6	8	7	6	5	12	18	19	13	31	12	11	10	7	227
TCHÉQUIE — SENAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
DANEMARK — FOLKETINGET	0	0	1	3	2	2	1	3	4	3	0	2	1	4	4	2	4	9	2	4	5	4	5	65
ESTONIE — RIIGIKOGU	0	0	3	1	8	4	5	3	8	4	2	5	4	2	1	1	3	8	9	3	5	5	1	85
FINLANDE — EDUSKUNTA	0	0	1	3	0	5	2	2	4	3	3	4	2	4	4	3	4	4	6	3	2	4	1	64
FRANCE — ASSEMBLÉE NATIONALE	0	0	0	1	3	5	7	10	11	12	17	13	8	8	11	4	8	16	10	11	19	12	17	203
FRANCE — SENAT	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	1	2	2	2	4	1	7	0	3	0	26
GÉORGIE — PARLEMENT	0	0	0	2	6	11	17	13	4	12	10	11	6	18	17	14	8	20	16	17	10	31	25	268

ALLEMAGNE — BUNDES RAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	4
ALLEMAGNE — BUNDESTAG	2	1	3	11	4	5	22	28	29	29	52	52	49	24	39	53	41	28	43	40	28	26	44	653
GRÈCE — VOULI TON ELLINON	0	0	0	0	1	1	1	2	3	1	5	5	1	5	7	1	2	5	2	1	3	1	2	49
HONGRIE — ASSEMBLÉE NATIONALE	0	0	1	0	2	4	1	5	12	11	6	10	10	9	11	5	7	12	6	5	8	7	3	135
ISLANDE — ALTHINGI	0	0	0	0	1	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	7
IRLANDE — MAISONS DE L'OIREACHTAS	1	0	0	0	0	0	1	4	7	10	5	11	6	5	8	5	6	13	15	10	17	16	14	154
ISRAËL — KNESSET	0	0	0	0	0	4	8	9	10	9	11	10	11	10	6	7	5	8	11	12	18	14	9	172
ITALIE — CAMERA DEI DEPUTATI	0	1	3	3	0	1	1	1	2	0	1	0	2	3	2	1	2	3	5	1	1	5	1	39
ITALIE — SENATO DELLA REPUBBLICA	1	0	1	0	1	1	3	2	2	0	0	0	2	1	0	7	1	4	0	0	1	1	2	30
JORDANIE — REPRÉSENTANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LETTONIE — LATVIJAS REPUBLIKAS SAEIMA	0	0	0	1	1	0	3	2	4	1	0	1	5	3	2	3	2	3	5	12	8	15	6	77
LIECHTENSTEIN — LANDTAG DES FÜRSTENTUMS LIECHTENSTEIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LITUANIE — SEIMAS	0	0	1	2	1	6	2	3	3	5	5	8	5	5	7	9	6	11	12	9	7	21	10	138

LUXEMBOURG — CHAMBRE DES DÉPUTÉS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	1	2	8
MALTE — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	6
MOLDAVIE — PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MOLDAVIE	0	0	0	0	2	0	4	1	3	0	5	9	9	3	4	7	7	2	4	3	9	5	11	88
MONTÉNÉGRO — PARLEMENT DE MONTÉNÉGRO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4	3	8	4	3	9	5	2	4	3	2	51
MAROC — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PAYS-BAS — EERSTE KAMER DER STATEN— GENERAAL	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	6
PAYS-BAS — TWEDE KAMER DER STATEN— GENERAAL	0	0	1	4	9	10	9	6	7	8	5	4	8	7	4	1	9	4	11	9	7	10	7	140
MACÉDOINE DU NORD — SOBRANIE	0	0	0	1	0	3	3	5	4	1	1	1	1	1	2	2	4	2	4	3	4	2	3	47
NORVÈGE — STORTINGET	0	0	0	0	0	2	3	11	2	0	6	2	4	3	6	3	1	1	1	0	1	1	4	51
POLOGNE — SEJM	0	0	1	4	4	4	7	13	9	10	7	6	12	11	7	5	6	4	2	2	7	5	3	129
POLOGNE — SENAT	0	0	2	3	1	2	5	8	1	3	2	1	5	4	1	2	2	1	2	4	3	4	4	60
PORTUGAL — ASSEMBLEIA DA REPUBLICA	0	0	6	4	2	1	3	5	3	4	4	3	6	1	4	3	10	7	8	3	8	10	8	103

ROUMANIE — CAMÉRA DEPUTATILOR	0	1	0	0	0	2	1	3	3	4	3	3	3	3	3	3	5	10	4	0	2	13	15	81
ROUMANIE — SENAT	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	6	8	2	4	1	9	6	15	3	5	3	14	15	95
RUSSIE — CONSEIL DE LA FÉDÉRATION	0	0	1	3	4	1	1	0	1	5	0	5	1	3	1	3	1	1	1	0	0	0	0	32
RUSSIE — DOUMA	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	5
SAINT-MARIN — CONSIGLIO GRANDE E GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SERBIE — ASSEMBLÉE NATIONALE	0	0	0	0	0	0	0	3	2	3	4	3	12	7	5	6	1	2	0	1	0	0	0	49
SLOVAQUIE — CONSEIL NATIONAL	0	2	4	9	8	12	7	5	6	10	7	19	10	17	21	18	21	31	31	22	18	30	13	321
SLOVÉNIE — DRZAVNI SVET (CONSEIL NATIONAL)	0	0	0	1	0	1	1	3	0	0	1	0	0	1	0	0	2	2	1	4	0	2	2	21
SLOVÉNIE — DRZAVNI ZBOR (ASSEMBLÉE NATIONALE)	0	2	5	1	1	5	1	3	1	8	5	4	2	4	2	5	6	5	2	5	4	5	3	79
ESPAGNE — CONGRESO DE LOS DIPUTADOS	0	3	0	0	1	2	1	1	3	1	0	2	4	4	0	1	1	1	4	0	2	1	0	32
ESPAGNE — SENADO	0	0	0	1	2	1	2	4	3	0	2	0	0	0	0	1	0	0	1	1	2	0	2	22
SUÈDE — RIKSDAG	0	2	3	8	17	11	10	13	16	18	10	18	19	16	5	20	15	21	12	18	23	17	14	306
SUISSE — BUNDESVERSAMMLUNG	0	0	0	0	2	1	2	1	3	1	1	0	1	2	1	2	2	1	1	1	1	2	0	25
SUISSE — STÄNDERAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1

TURQUIE — LA GRANDE ASSEMBLÉE NATIONALE	0	0	1	2	4	4	7	5	6	5	4	7	7	5	6	0	2	0	2	2	1	0	0	70
UKRAINE — VERKHOVNA RADA	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	6
ROYAUME-UNI — — CHAMBRE DES COMMUNES	0	4	4	0	3	2	4	5	5	6	5	9	5	2	9	5	7	13	5	4	9	2	4	112
ROYAUME-UNI — — MAISON DES LORDS	0	0	2	1	0	1	1	1	3	1	2	1	2	0	1	2	1	1	0	0	3	2	1	26
ÉTATS-UNIS D ' AMÉRIQUE AMÉRIQUE — CONGRÈS	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	5	3	1	0	0	2	1	0	0	1	0	0	15
Total	10	32	58	96	137	160	174	223	216	223	248	286	299	256	273	290	278	337	335	306	326	350	343	5255

Réponses aux demandes comparatives

Pour produire ce tableau, un nouvel outil a été utilisé sur le site du CERDP pour fournir des graphiques et des tableaux pour le rapport d'activité. La version actuelle de cet outil ne permet de recueillir des données de réponse qu'à partir de 2002. Les rapports d'activité précédents fournissent également des données pour 2000 et 2001. Toutefois, ces rapports contenant les données des premières années étaient basés sur des réponses à la date de la demande correspondante. À partir de 2002, les dates de réponse sont basées sur la date de leur publication. Cela signifie que les données des deux premières années de demandes ne sont pas tout à fait comparables à celles de 2002 à nos jours. Les développements futurs du site internet devront en tenir compte.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Total	1425	1610	2476	3232	3178	5445	6134	5505	5436	6746	7284	6757	7107	7232	6949	7634	7963	7310	8517	8618	8852	125410
PARLEMENT EUROPÉEN	13	12	14	15	26	49	71	48	31	41	40	39	23	22	34	36	31	29	117	91	86	868
ASSEMBLÉE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE EUROPÉENNE/(EDDA/AWEU) (dissoute juin 2011)	1	2	0	0	1	11	3	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE CONSEIL DE L'EUROPE — ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE	0	2	10	9	3	26	22	11	13	33	77	32	23	20	17	10	12	15	8	4	7	354
ALBANIE — KUVENDI	21	7	12	30	22	38	27	9	12	18	18	23	83	67	77	82	67	55	95	92	100	955
ANDORRE — CONSELL GÉNÉRAL	0	0	0	0	20	69	49	55	60	57	83	72	63	27	47	16	35	4	14	5	0	676

ARMÉNIE — ASSEMBLÉE NATIONALE	4	5	18	36	25	36	22	4	0	0	2	4	1	0	0	0	31	1	12	15	77	293
AUTRICHE — PARLEMENT — BUNDESRAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	212	224	262	249	253	217	299	201	1918
AUTRICHE — PARLEMENT — NATIONALRAT	48	62	97	112	128	206	204	165	139	254	235	225	223	229	223	270	297	239	261	286	265	4168
AZERBAÏDJAN — ASSEMBLÉE NATIONALE	0	0	0	3	0	7	14	6	0	2	4	4	15	11	6	21	8	7	0	0	0	108
BELGIQUE — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	44	53	77	112	100	164	168	158	147	218	199	183	164	184	173	143	129	139	210	261	260	3286
BELGIQUE — SENAT	74	60	69	104	100	143	177	169	153	189	197	186	190	184	152	125	112	102	163	238	252	3140
BOSNIE-HERZÉGOVINE — ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE —	0	0	0	0	0	0	2	0	3	0	0	0	2	0	0	10	26	5	7	1	5	55
BOSNIE-HERZÉGOVINE — ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	6	25	10	51	50	58	53	51	6	15	41	25	36	25	81	81	0	0	0	1	0	614
BULGARIE — ASSEMBLÉE NATIONALE	14	43	50	56	8	78	98	124	92	67	37	45	39	18	32	34	12	92	187	182	197	1507
CANADA — BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT	0	0	1	0	0	0	0	39	72	86	105	93	108	83	96	99	97	101	130	107	115	1332
CROATIE — HRVATSKI SABOR	45	29	56	65	58	101	80	91	84	91	105	125	182	182	175	207	232	198	212	226	224	2593
CHYPRE — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	25	15	45	37	43	109	138	92	126	159	175	162	131	81	61	27	15	32	92	174	142	1881
TCHÉQUIE — CHANCELIERE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS	24	27	57	79	46	136	128	130	117	123	149	143	142	165	162	199	212	176	213	217	191	2826

TCHÉQUIE — SENAT	13	16	35	41	33	50	48	40	37	40	36	45	11	25	51	28	9	7	2	1	1	605
DANEMARK — FOLKETINGET	46	57	80	120	125	219	224	174	171	219	221	194	197	236	184	203	180	100	109	89	125	3273
ESTONIE — RIIGIKOGU	36	50	90	116	112	155	169	169	160	189	202	188	193	199	198	230	250	225	249	257	261	3698
FINLANDE — EDUSKUNTA	54	65	104	117	126	195	210	187	179	211	230	195	206	216	214	261	257	239	277	280	273	4096
FRANCE — ASSEMBLÉE NATIONALE	56	49	69	68	21	79	270	155	151	222	249	210	221	233	214	269	255	248	201	275	273	3788
FRANCE — SENAT	11	9	10	18	12	32	20	14	17	14	18	55	37	50	54	35	32	42	96	244	261	1081
GÉORGIE — PARLEMENT	28	27	52	59	48	76	71	50	84	63	37	52	73	55	67	68	62	46	103	64	86	1271
ALLEMAGNE — BUNDESRAT	36	34	44	68	47	63	185	160	147	174	183	203	218	211	214	274	286	253	272	289	271	3632
ALLEMAGNE — BUNDESTAG	28	42	58	32	121	254	265	211	183	227	240	215	229	282	264	351	352	307	376	300	275	4612
GRÈCE — VOULI TON ELLINON	28	42	56	89	75	114	140	149	161	192	204	185	198	195	185	234	242	212	240	221	209	3371
HONGRIE — ASSEMBLÉE NATIONALE	11	7	14	20	23	29	97	114	128	165	168	168	184	191	196	229	246	215	222	248	247	2922
ISLANDE — ALTHINGI	19	15	25	60	32	58	57	64	67	72	81	65	66	59	72	66	60	66	37	85	35	1161
IRLANDE — MAISONS DE L'OIRECHTAS	18	12	5	11	21	67	40	59	63	55	54	63	61	66	116	109	112	132	145	120	126	1455
ISRAËL — KNESSET	0	0	0	48	46	38	48	52	36	64	64	67	56	46	56	66	69	93	120	95	99	1163

ITALIE — CAMERA DEI DEPUTATI	38	31	63	91	107	182	187	186	190	228	215	184	154	144	71	23	94	109	90	71	94	2552
ITALIE — SENATO DELLA REPUBBLICA	53	47	78	89	106	163	191	157	166	226	214	192	173	143	47	15	96	102	107	76	61	2502
JORDANIE — REPRÉSENTANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	11	7	3	1	36
LETTONIE — LATVIJAS REPUBLIKAS SAEIMA	24	43	71	94	79	87	98	89	115	138	156	158	151	145	141	169	252	197	233	244	244	2928
LIECHTENSTEIN — LANDTAG DES FÜRSTENTUMS LIECHTENSTEIN	0	0	1	0	8	9	27	14	17	8	6	3	7	2	4	1	5	2	1	6	2	123
LITUANIE — SEIMAS	17	29	63	86	87	101	153	141	150	172	194	180	192	179	179	211	227	200	237	241	243	3282
LUXEMBOURG — CHAMBRE DES DÉPUTÉS	3	6	21	22	12	48	41	42	23	77	97	110	133	104	83	125	120	79	132	143	124	1554
MALTE — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	15	4	3	0	2	1	4	2	1	3	0	36
MOLDAVIE — PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE	7	4	17	2	15	16	14	4	44	71	40	12	33	54	26	16	9	33	36	44	33	530
MONTÉNÉGRO — PARLEMENT DU MONTÉNÉGRO	0	0	0	0	0	0	0	0	2	39	78	72	77	77	77	97	68	58	42	34	107	828
MAROC — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
PAYS-BAS — EERSTE KAMER DER STATEN-GENERAAL	3	32	14	15	7	40	79	73	55	48	138	149	189	210	164	0	8	8	17	2	15	1266
PAYS-BAS — TWEED E KAMER DER STATEN-GENERAAL	37	45	27	50	81	170	198	121	135	191	189	160	165	166	176	185	156	152	167	188	202	2961

MACÉDOINE DU NORD — SOBRANIE	12	23	55	66	54	83	80	83	78	77	79	26	29	38	70	93	74	23	31	68	108	1250
NORVÈGE — STORTINGET	14	24	33	63	57	87	118	118	89	120	136	116	117	99	103	130	131	162	183	152	161	2213
POLOGNE — SEJM	25	46	86	114	114	150	174	161	155	187	191	179	189	195	183	226	259	231	155	106	192	3318
POLOGNE — SENAT	30	35	25	65	41	63	68	47	59	71	69	141	189	202	145	232	249	183	221	248	247	2630
PORTUGAL — ASSEMBLEIA DA REPUBLICA	31	53	83	93	87	141	143	162	146	187	201	186	203	193	182	217	237	208	236	251	247	3487
ROUMANIE — CAMÉRA DEPUTATILOR	8	14	21	18	44	118	149	147	126	158	144	152	157	149	131	168	98	132	171	169	217	2491
ROUMANIE — CHAMBRE DES DÉPUTÉS	0	0	0	0	0	0	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
ROUMANIE — SENAT	3	3	1	0	10	63	45	7	17	30	30	29	43	60	66	36	24	37	113	97	106	820
RUSSIE — CONSEIL DE LA FÉDÉRATION	8	11	20	26	7	40	37	29	35	24	56	85	77	58	29	11	6	0	1	2	0	562
RUSSIE — DOUMA	2	7	32	33	45	56	41	32	34	32	28	22	10	6	0	2	0	1	0	0	0	383
SAINT-MARIN — CONSIGLIO GRANDE E GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	38	36	45	23	7	166
SERBIE — ASSEMBLÉE NATIONALE	0	0	0	0	27	85	76	53	66	42	58	71	88	76	88	84	46	47	24	15	5	951
SLOVAQUIE — CONSEIL NATIONAL	25	39	89	105	104	141	162	150	140	171	179	162	175	193	180	213	216	190	222	233	232	3321
SLOVÉNIE — DRZAVNI SVET (CONSEIL NATIONAL)	17	3	15	15	8	12	5	10	11	24	7	16	8	18	83	53	68	160	254	111	111	1009

SLOVÉNIE — DRŽAVNI ZBOR (ASSEMBLÉE NATIONALE)	28	33	62	81	81	89	96	143	125	127	168	139	160	161	166	169	184	148	217	242	226	2845
ESPAGNE — CONGRESO DE LOS DIPUTADOS	26	18	50	49	56	94	66	103	114	190	221	185	204	201	176	242	272	245	256	247	244	3259
ESPAGNE — SENADO	56	56	89	56	42	68	64	75	91	110	61	77	78	79	56	83	67	67	29	29	27	1360
SUÈDE — RIKSDAG	76	63	89	109	119	172	195	158	175	210	222	202	213	218	206	267	271	239	253	269	267	3993
SUISSE — BUNDESVERSAMMLUNG	31	29	52	73	69	97	90	101	84	83	100	97	100	85	85	82	81	115	130	108	99	1791
SUISSE — STÄNDERAT	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	92	95
TURQUIE — LA GRANDE ASSEMBLÉE NATIONALE	11	27	5	11	36	40	53	62	61	56	52	58	59	41	62	81	82	76	96	76	82	1127
UKRAINE — VERKHOVNA RADA	25	25	15	15	7	24	14	5	8	21	26	10	14	13	17	0	2	0	0	0	0	241
ROYAUME-UNI — PARLEMENT DU ROYAUME-UNI — CHAMBRE DES COMMUNES	83	67	96	125	147	224	234	200	189	218	220	172	170	203	179	196	246	222	193	169	168	3721
ROYAUME-UNI — PARLEMENT BRITANNIQUE — CHAMBRE DES LORDS	29	30	43	45	17	51	50	15	25	71	177	98	164	136	124	140	268	198	150	139	193	2163
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE — CONGRÈS	0	0	1	45	32	71	86	64	53	79	63	43	7	9	3	4	14	4	80	40	31	729
Total	1425	1610	2476	3232	3178	5445	6134	5505	5436	6746	7284	6757	7107	7232	6949	7634	7963	7310	8517	8618	8852	125410

Résumés finaux des demandes comparatives

Le nombre de résumés finaux est produit manuellement et non par le nouvel outil pour les rapports d'activité. Cela explique le format légèrement différent. Cependant, le nouvel outil fournit le pourcentage du nombre de demandes qui ont été conclues par un résumé final

Pays	Chambre	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
	RYTHME		1		1		1	1		2	2		2	3	1	2	4	1	2	1	2	26
	PE	1	5	7	3	4	3	3	7	5	9	2	2	4	4	2		2	8	12	9	92
Albanie	Kuvendi													3				3	21		2	29
Andorre	Consell Général																					
Arménie	Assemblée nationale																					
Autriche	Parlement	2			1	4		3	1	2	2	2	2	2	3	2	1	2	4	1	6	40
Azerbaïdjan	Assemblée nationale																					
Belgique	Chambre	2	3	1	1		1		1	1	3	1	1		1				1	1	2	20
	Senat				1		1	1	1	3	1	1										9
Bosnie—Herzégovine	Maison de représentation,				1	1		3				1	1	1	2	4	2	1				17
Bulgarie	Assemblée nationale					1													2			3
Canada	Parlement									1												1
Croatie	Hrvatski Sabor						1	3	1		7	2	6	10		8	2	2	3	5	5	55

Chypre	Maison de Représentation.												1			1		1			3	
République tchèque	Chambre			3		1		1	3		1		4	6	5				1		25	
République tchèque	Sénat																		1		1	
Danemark	Folketinget									1											1	
Estonie	Riigikogu				1	5	2		3	2		1	1	1		1	1	2	2	1	23	
Finlande	Eduskunta	1			1	1	2	1			1	1			1		1	2	1	1	14	
France	Assemblée nationale	2		1		1				1	1										6	
France	Senat												1		2				3		6	
Géorgie	Parlement							1		1		1	1	3	1			1	1	1	11	
Allemagne	Bundesrat					1	2			1			1							1	6	
Allemagne	Bundestag				1	2	2	4	10	8	2	1	4	18	17	28	1	33	26	23	43	223
Grèce	Vouli ton Ellinon					1	1	1	3		4		2	2	1	1		3			19	
Hongrie	Assemblée nationale				1	1	1					7	3	5	4	3	4	3	3	2	37	
Islande	Althingi																					
Irlande	Oireachtas							4	4	8	3	4	2	1		2		2	10	3	3	46
Israël	Knesset				1	3	3	1	4				2	1	3		3	9	10	4	3	47
Italie	Caméra dei Deputati										1	1							2		4	
Italie	Senato			1	1	2	2				1										7	
Lettonie	Saeima		1		1						1	2	1								6	

Liechtenstein	Landtag																					
Lituanie	Seimas						1			1												2
Luxembourg	Chambre								1						1					1	1	4
Malte	Parlement																					
Moldavie	Assemblée nationale				1					7	1			4	5							18
Monaco	Conseil national																					
Monténégro	Parlement														1					1		2
Pays-Bas	Eerste Kamer								1						1							2
Pays-Bas	Tweede Kamer		1			1					1		2								1	6
Macédoine du Nord	Assemblée								2	1			1		2		1	2	3	2	3	17
Norvège	Stortinget			1			1			1											1	4
Pologne	Sejm				3	2	5	6	1	1	8	1				1						28
Pologne	Sénat				1		1	2	1		3	1	2	2					1	2	2	18
Portugal	Assembleia						2	2			2		1	1	1	1	2		1			13
Roumanie	Caméra Deputailor			2	1	2		4	3	3	1	1							2	10	15	44
Roumanie	Senat																		3	4		7
Russie	Douma																					
Russie	Conseil de la Fédération									2	1	1	1	1	1							7

Saint-Marin	Consiglio Grande																					
Serbie	Assemblée nationale						1	2	1				1									5
Slovaquie	Conseil national	1	1			2	2			4					1				2	2	2	17
Slovénie	Conseil national											1			1	1		1		1		5
Slovénie	Assemblée nationale			2	1	1		3	4	3	2	1	3	3	4	4	2	3	2	5	3	46
Espagne	Congreso			1				1		2	1	5		1	1	1	4		3	1		21
Espagne	Senado					1	1							1					1			4
Suède	Riksdag		1			3	3	11	5	12	10	9	5	12	8	14	10	12	20	16	11	162
Suisse	Bundesversammlung				1		2	1	1		1		1		1					1	1	9
Turquie	Assemblée nationale				2		1	2	2	1	1	1	4		2							16
Ukraine	Verkhovna Rada																					
Royaume-Uni	Chambre des communes			1	3	5	5	4	4	1		1			2				1	1	1	29
Royaume-Uni	Maison des Lords						1	1	1		1		1			1						6
Unis États de Amérique	Congrès					1		1		2		1				1						6
	TOTAL	9	13	20	26	38	51	70	61	80	71	47	55	82	80	86	39	79	134	110	126	1277

Annexe 3 Participation aux séminaires du CERDP

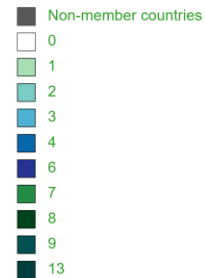
2021 — mai 2023

Webinaire «Parlements et règlement général sur la protection des données» Domaine d'intérêt Pratique et procédure parlementaires (PPP) Vienne (en ligne), Nationalrat et Bundesrat — 18 janvier 2021	65
Webinaire, TIC dans les parlements «Signatures électroniques et sceaux» Domaine d'intérêt Technologie de l'information et de la communication dans les parlements Bruxelles (en ligne), Parlement européen — 15 mars 2021	60
Webinaire «Participation parlementaire à la définition de la relance nationale» plans» Domaine d'intérêt Affaires économiques et budgétaires (ABE) Rome (en ligne), Camera dei deputati — 23 avril 2021	80
Webinaire, Parlements on the Net 2021 — «Communications en ligne et adaptation des communications parlementaires pendant la pandémie» Domaine d'intérêt Technologie de l'information et de la communication dans les parlements Helsinki, Eduskunta (en ligne) — 3 juin 2021	92
Webinaire «Une année d'espoir et de transition» Domaines d'intérêt Bibliothèques parlementaires, recherche et archives (LRA) Bruxelles (en ligne), Parlement européen — 1er et 3 juin 2021	90
Webinaire «Parlements et règlement général sur la protection des données» Domaine d'intérêt Pratique et procédure parlementaires (PPP) Vienne (en ligne), Nationalrat — 14 juin 2021	30
Webinaire «Comment renforcer le contrôle parlementaire sur les processus budgétaires» Domaine d'intérêt Affaires économiques et budgétaires (ABE) Podgorica (en ligne), Parlement du Monténégro - 8 juillet 2021	70
Webinaire «Démocratie sans raccourcis — un échange avec la philosophe politique Cristina Lafont» Domaine d'intérêt Pratique et procédure parlementaires (PPP) Vienne (en ligne), Nationalrat — 02 novembre 2021	30
Webinaire «Quels changements procéduraux introduits en raison de la COVID-19 seront conservés dans votre parlement une fois la pandémie terminée?» Domaine d'intérêt Pratique et procédure parlementaires (PPP) Londres (en ligne), Chambre des communes — 16 décembre 2021	60
Webinaire — Intégration des affaires de l'UE dans les administrations parlementaires» Domaine d'intérêt Pratique et procédure parlementaires (PPP) Vienne (en ligne), Nationalrat — 21 février 2022	50

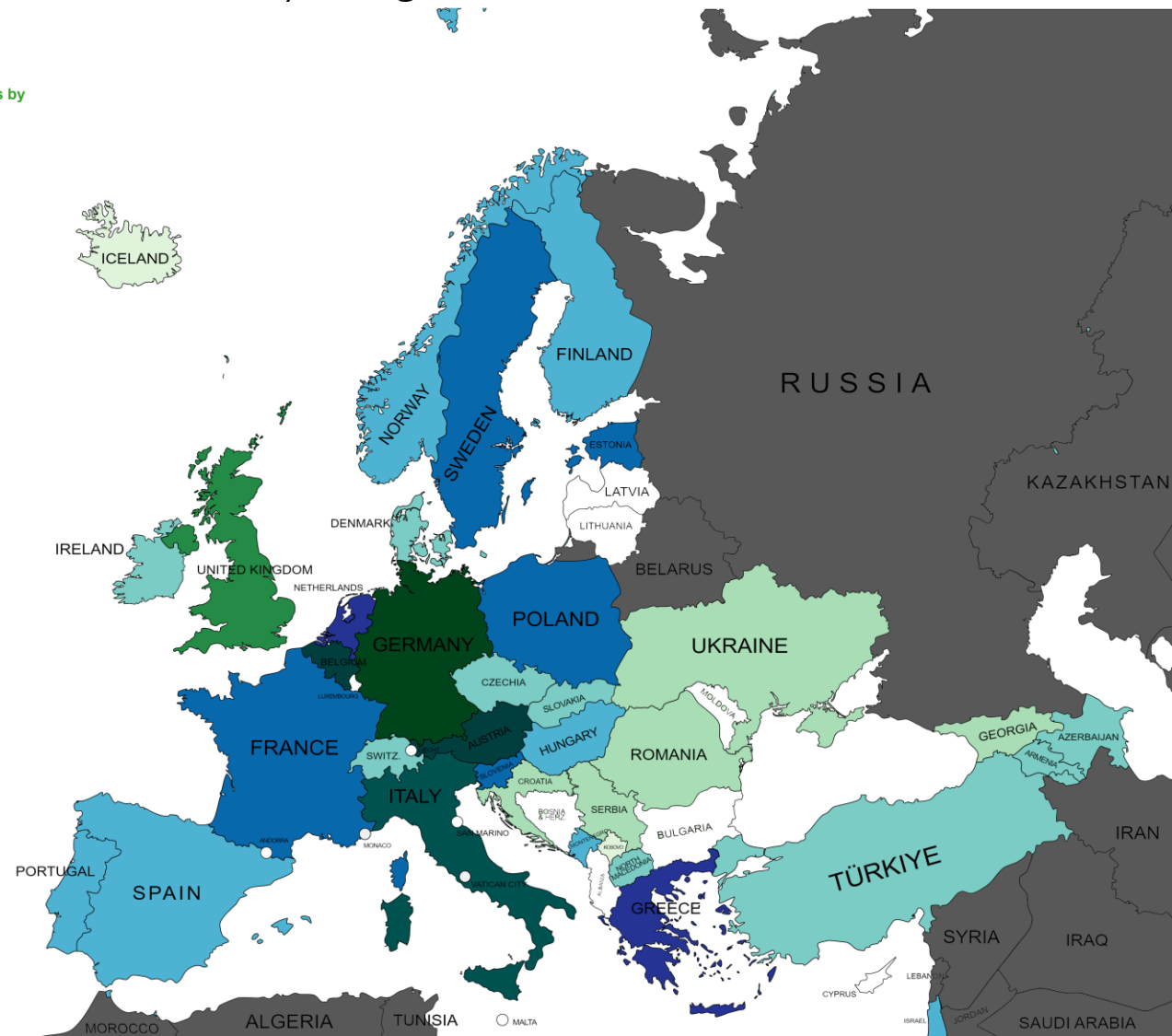
Webinaire — Les TIC dans les parlements — «Ajustement à un environnement informatique en évolution rapide — Comment associer le personnel» Domaine d'intérêt Technologie de l'information et de la communication dans les parlements Jérusalem (en ligne) Knesset — 28 mars 2022	51
Webinaire «Participation parlementaire à la mise en œuvre des plans nationaux pour la reprise et la résilience» Domaine d'intérêt Affaires économiques et budgétaires (ABE) Rome (en ligne), Camera dei Deputati — 18 mai 2022	60
Séminaire — Événement hybride — «Séminaire EPRS 2022 — La recherche parlementaire entre dans une nouvelle ère: prospective, stratégie et innovation» Domaines d'intérêt Bibliothèques parlementaires, recherche et archives (LRA) Bruxelles (hybride), Parlement européen — 23 juin 2022	64
Séminaire «Souveraineté budgétaire des parlements» Domaine d'intérêt Affaires économiques et budgétaires (ABE) Berlin, Bundesrat — 30 juin — 01 juillet 2022	41
Webinaire «Les parlements et la directive sur les lanceurs d'alerte» Domaine d'intérêt Pratique et procédure parlementaires (PPP) Bruxelles (en ligne), Chambre des représentants — 06 octobre 2022	26
Webinaire «Parlements et protection générale des données» Domaine d'intérêt Pratique et procédure parlementaires (PPP) Vienne (en ligne), Nationalrat — 07 novembre 2022	30
Webinaire «Comités de coordination parlementaire» Domaine d'intérêt Pratique et procédure parlementaires (PPP) Vienne (en ligne), Nationalrat — 12 décembre 2022	38
Webinaire — Promouvoir l'état de droit et le rôle des administrations parlementaires Domaine d'intérêt Pratique et procédure parlementaires (PPP) Athènes (en ligne) Vouli Ton Ellinon- 30 janvier 2023	36
Séminaire sur les TIC 2023 — Sécurité et sécurité Domaine d'intérêt Technologie de l'information et de la communication dans les parlements La Haye — Tweede Kamer Der Staten-Generaal — 16-17 mars 2023	65
Séminaire — Services de recherche parlementaire — Interfaces et cercles d'influence Domaines d'intérêt Bibliothèques parlementaires, recherche et archives (LRA) Jérusalem — Knesset- 22/-23 mars 2023	54
Séminaire — Parlements et Assemblées de citoyens Domaine d'intérêt Pratique et procédure parlementaires (PPP) Bruxelles — Chambre des représentants et Sénat belge — 27 mars 2023	52
Total	1144

Lieux d'activités du CERDP 2007-2023

Number of ECPRD events by countries, 2007 - 2023

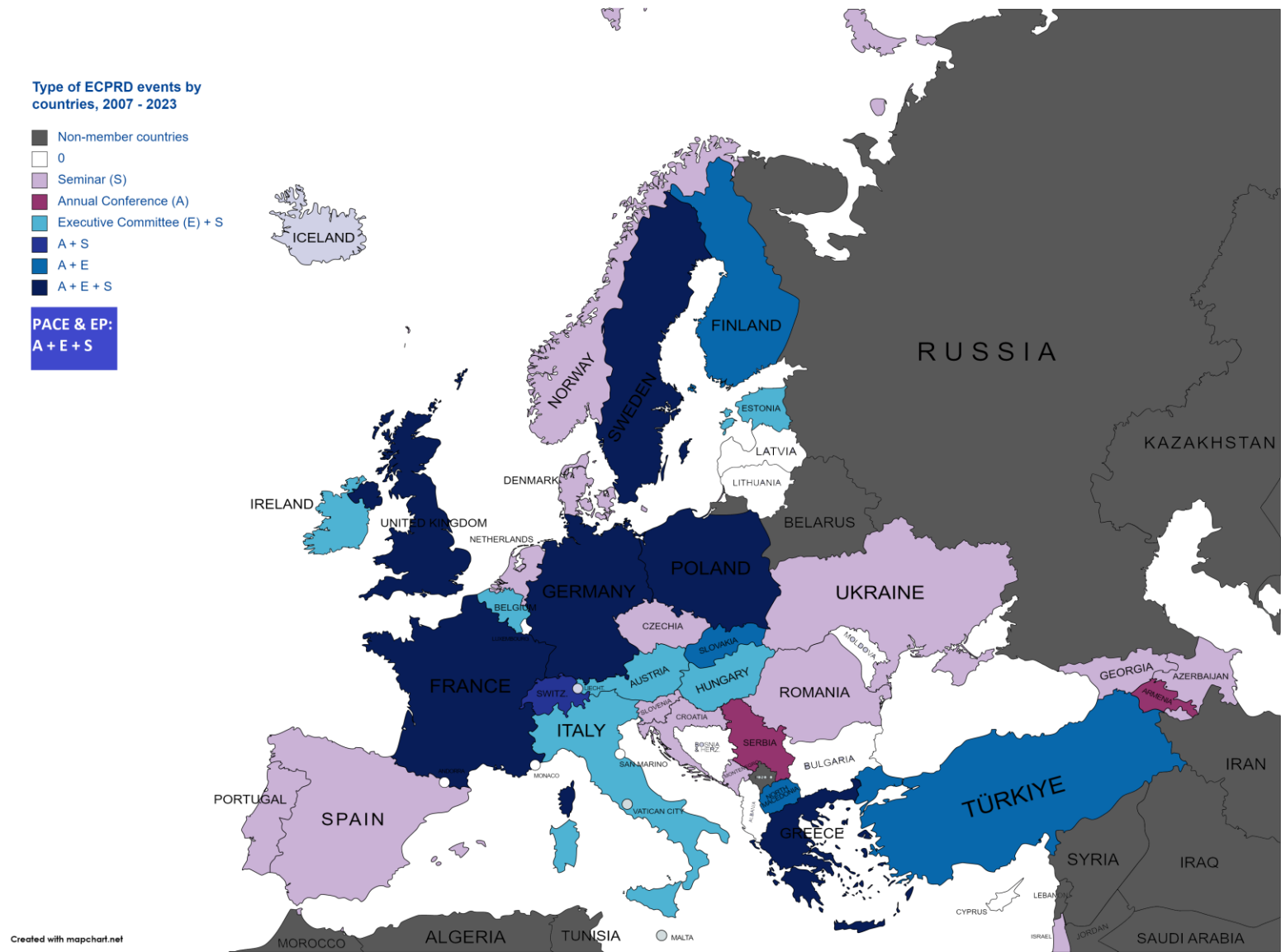


PACE: 7
EP: 12



Created with mapchart.net





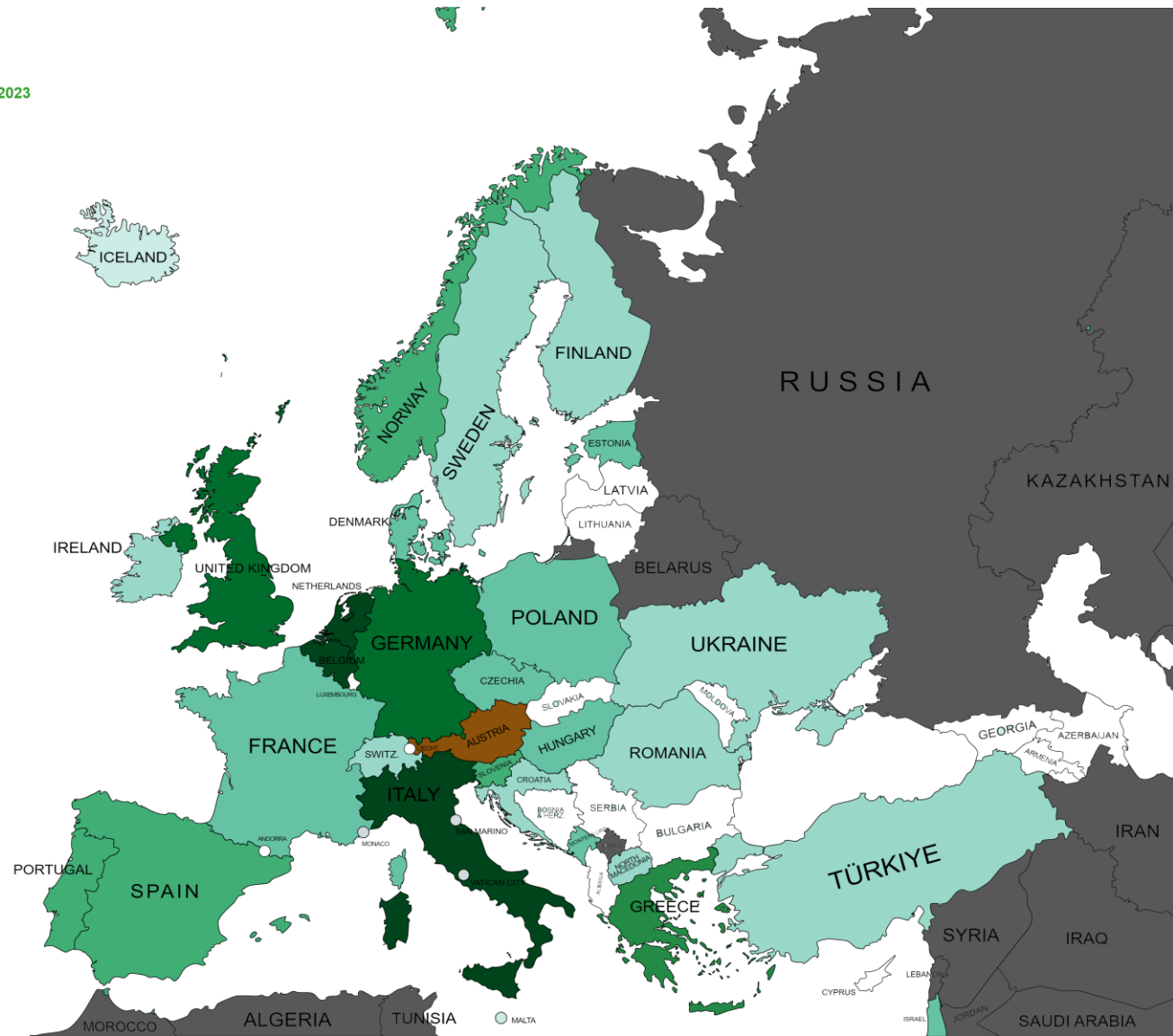
ECPRD Seminars, 2007 - 2023

Non-member countries



EP: 7

PACE: 7



Created with mapchart.net

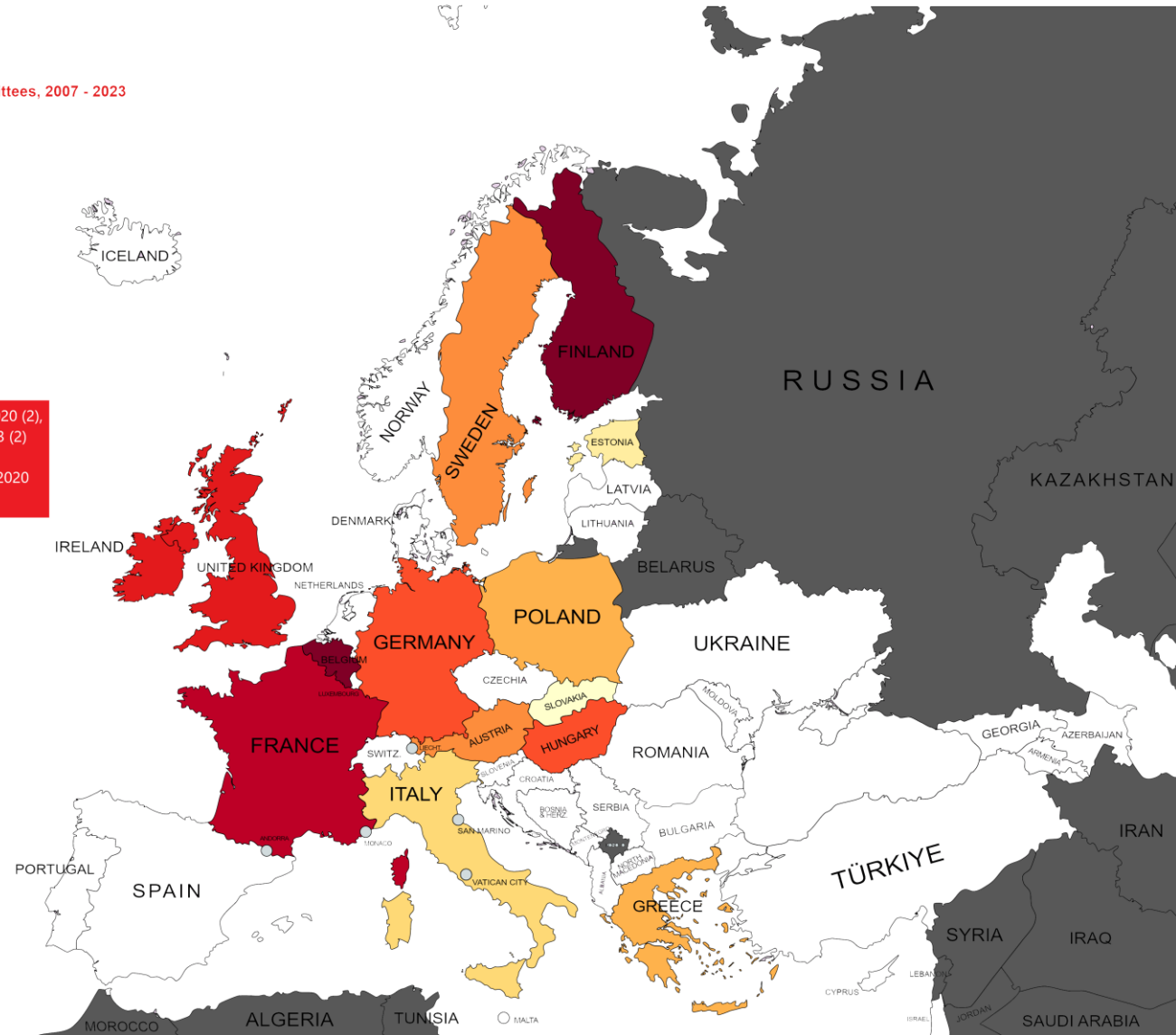
ECPRD Executive Committees, 2007 - 2023
(Last year)

- Non-member countries
- No events
- 2023
- 2020
- 2019
- 2018
- 2017
- 2016
- 2015
- 2014
- 2011

EP: Remote meetings in 2020 (2),
2021 (3), 2022 (3) and 2023 (2)

PACE: Remote meeting in 2020
(1)

Created with mapchart.net



ECPRD Annual Conferences 2007 - 2024

- Non-member counties
- No events
- 2024
- 2023 + 2021
- 2022 + 2007
- 2020
- 2019
- 2018
- 2016
- 2015
- 2014
- 2013
- 2012
- 2011
- 2010
- 2009

EP: 2008
PACE: 2017

Created with mapchart.net

